

Aperçu des fonds

FPG Le Capitalisateur Manuvie (CAP)

FPG Compte de placement

Manuvie (CPLM)

FPG Portefeuille de placements

Manuvie (PPLM)

En vigueur le 6 décembre 2024

Rendements au 31 décembre 2023

Quoi de neuf pour les contrats CPLM, PPLM et CAP?

Modification de la cote de risque

À compter du **26 juillet 2024**, le fonds suivant a connu un changement de cote de risque :

Nom du fonds	Cote de risque antérieure	Nouvelle cote de risque
Fonds distinct équilibré Sélect Invesco Manuvie	Faible à moyen	Moyen

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

- 1. Nom du fonds :** Nom complet du fonds qui apparaît dans votre contrat.
- 2. Fonds offert depuis :** Date depuis laquelle le fonds est offert aux souscripteurs d'un contrat. C'est également la date à partir de laquelle nous déterminons le rendement du fonds.
- 3. Date d'établissement :** Date depuis laquelle le fonds peut être souscrit dans le cadre d'autres produits de fonds distincts de Manuvie. Cette date peut être antérieure à la date indiquée à la rubrique Fonds offert depuis, car le fonds pourrait avoir été offert dans le cadre d'un autre contrat à fonds distincts de Manuvie.
- 4. Gestionnaire de fonds/gestionnaire de fonds sous-jacent :** Nom de la société de gestion de fonds responsable de la gestion du fonds ou du fonds sous-jacent.
- 5. Nombre total d'unités en circulation :** Nombre total d'unités en circulation de toutes les catégories du fonds.
- 6. Valeur totale du fonds :** Valeur marchande totale de l'actif de l'ensemble des catégories du fonds.
- 7. Rotation du portefeuille :** Expression de la fréquence à laquelle les éléments d'actif du fonds sont achetés et vendus. Un taux de rotation de 100 % signifie que la totalité des titres composant le portefeuille du fonds est achetée et vendue au cours de l'année.
- 8. Option de garantie :** Cette section présente les options de garantie offertes dans le cadre du contrat.
- 9. Placement minimum :** Montant du dépôt initial minimum.
- 10. Ratio des frais de gestion (RFG) :** Le RFG comprend l'ensemble des coûts engagés par le fonds distinct, notamment les frais de gestion, le coût de l'assurance, les frais d'exploitation et les taxes de vente applicables. Les frais ne sont pas dédoublés entre le fonds et ses placements sous-jacents (fonds en gestion commune, fiducies d'investissement à participation unitaire, fonds communs de placement ou autres fonds de placement). Si le fonds a été lancé après la date de calcul du rendement, le RFG est approximatif pour l'année en cours et peut être modifié.
- 11. Frais de gestion :** Les frais de gestion d'un fonds sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payés à Manuvie pour la gestion du fonds et le coût des garanties. Vous ne payez pas directement les frais de gestion, car ils sont pris en charge par le fonds.
- 12. Valeur liquidative par part :** Valeur de chaque unité du fonds à la date indiquée. Valeur marchande totale de l'actif du fonds moins le passif, divisée par le nombre d'unités en circulation.
- 13. Nombres d'unités en circulation :** Nombre total d'unités en circulation pour l'option de frais de souscription.
- 14. Dans quoi le fonds investit-il?**
 - **Fonds sous-jacent :** Les placements sous-jacents du fonds peuvent être des unités de fonds en gestion commune, de fiducies d'investissement à participation unitaire, de fonds communs de placement ou d'autres fonds de placement. Chaque fois qu'un fonds fait l'objet d'une opération (par exemple un dépôt ou un retrait), Manuvie souscrit ou présente au rachat des parts du fonds sous-jacent visé. Par exemple, si vous souscrivez des unités du Fonds distinct d'obligations Manuvie, ce fonds souscrit des parts du Fonds commun d'obligations Manuvie sous-jacent. Outre son placement sous-jacent, chaque fonds peut aussi comprendre un pourcentage minime de liquidités. Nous avons opté pour la stratégie de placement via un autre fonds dans le but d'obtenir un rendement comparable à celui du fonds sous-jacent.
 - **Dix principaux titres :**

Cette liste présente les 10 principaux placements du fonds ou du fonds sous-jacent. La liste est présentée en ordre décroissant, en commençant par les placements ayant la pondération la plus élevée. Le portefeuille faisant constamment l'objet d'opérations, sa composition peut varier. Le nombre total de placements compris dans le fonds (sous-jacent) est indiqué dans le bas de cette section. Pour connaître les renseignements à jour sur la composition des fonds, consultez le site www.gpmanuvie.ca.
 - **Répartition des placements :** Ce diagramme circulaire représente la répartition du portefeuille de placements du fonds par type de placement.
- 15. Y a-t-il des garanties?** Cet énoncé indique que le contrat est assorti de garanties.
- 16. À qui ce fonds est-il destiné?** Description générale du type d'épargnant auquel le fonds est susceptible de convenir.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

17. Quel a été le rendement du fonds?

- **Rendement moyen** : Ce graphique indique la valeur d'un placement de 1 000 \$ dans le fonds lorsque l'option de garantie de base est choisie ainsi que le rendement annuel moyen exprimé en pourcentage pour les années indiquées. Dans le cas des fonds ayant moins d'un an d'existence, ce graphique est absent puisque l'historique des fonds est insuffisant.
- **Rendements annuels** : Ce graphique indique le rendement annuel du fonds. Chaque barre exprime, en pourcentage, l'évolution jusqu'au 31 décembre d'un placement effectué le 1er janvier de la même année. En raison de données insuffisantes, aucun graphique n'est fourni pour les fonds qui existent depuis moins d'un an.

18. Quel est le degré de risque? Le degré de risque d'un fonds indique la volatilité de ses rendements mensuels. Un fonds ayant un degré de risque élevé est caractérisé par une plus grande variabilité de ses rendements mensuels qu'un fonds présentant un degré de risque faible. Bien qu'un fonds risqué soit plus volatil à court terme, il dégage généralement à long terme (10 ans ou plus) un rendement plus élevé qu'un fonds peu risqué. Habituellement, si vous recherchez un rendement supérieur pour vos placements, vous devez assumer un risque plus grand. C'est cette plus-value que recherchent les épargnants qui acceptent de s'exposer au degré de risque plus élevé que présentent les fonds volatils. Vous pouvez déterminer quels placements conviennent le mieux à votre stratégie en examinant le degré de risque global de chaque fonds de placement.

19. Combien cela coûte-t-il? Ce tableau présente les frais qu'il en coûte pour souscrire, détenir ou vendre des unités d'un fonds.

- **Frais de retrait** : Indique le pourcentage qui est à votre charge selon l'option de frais choisie et en indique le fonctionnement.
- **Frais d'administration** : Explique le RFG relatif au fonds ainsi que les frais applicables selon les options de garantie choisies.
- **Taux des frais par fonds (n'est affiché que s'il s'applique)** : Autres frais liés aux garanties applicables à des produits ou à des séries en particulier.
- **Commission de suivi** : Décrit les commissions de suivi qui sont versées à votre conseiller.

20. Que se passe-t-il si je change d'idée? Cette section fournit des précisions sur les moments où vous pouvez changer d'avis et sur les mesures à prendre dans ce cas.

21. Objectif et stratégie : Cette section décrit l'objectif et la stratégie de placement du fonds distinct. Pour les fonds distincts qui investissent directement dans un fonds sous-jacent, veuillez consulter le prospectus du fonds sous-jacent (fourni sur demande) qui vous renseignera sur l'objectif et la stratégie du fonds sous-jacent.

22. Renseignements relatifs aux options de frais Élite, Catégorie F, Frais pour services professionnels et Platine : Certains produits peuvent comporter d'autres options de frais qui prévoient des frais réduits. Ces options de frais figureront dans cette section, qui présentera les renseignements sur les fonds qui diffèrent des options de frais standard du fonds (indiqués aux pages 1 et 2).

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

Aperçu du fonds — FPG Sélect

1 FPG Sélect d'obligations Manuvie

Bref aperçu

2 **Fonds offert depuis:** octobre 2010 4 **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée 6 **Valeur totale du fonds:** 185 627 348 \$
 3 **Date d'établissement:** octobre 2010 5 **Nombre total d'unités en circulation:** 16 718 581 7 **Rotation du portefeuille:** 8,17 %

8 Option de garantie 9	Placement minimum (\$) 10	RFG (%) 11	Frais de gestion (%) 12	Valeur liquidative par part (\$) 13	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus	2 500	2,11	1,62	11,7906	1 868 672
RevenuPlus	25 000	2,12	1,62	11,0970	106 010
SuccessionPlus	10 000	2,11	1,62	11,7906	381 764

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Élite, reportez-vous à la page 3.

14 Dans quoi le fonds investit-il?

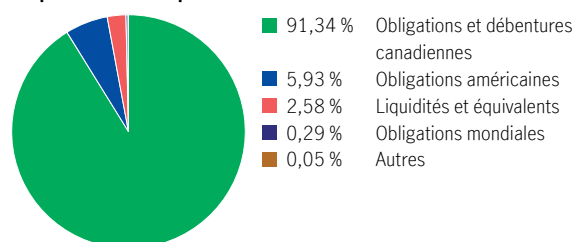
Ce fonds distinct investit dans le Fonds obligations Manuvie. Le fonds commun sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Province de l'Ontario, 2,6 %, 2025-06-02	6,33 %
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2048-12-01	5,32 %
Gouv. du Canada, 2,25 %, 2029-06-01	1,60 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 2,35 %, 2027-06-15	1,49 %
Province de l'Ontario, 2,9 %, 2049-06-02	1,48 %
Province de Québec, 3,5 %, 2045-12-01	1,36 %
Province de l'Ontario, 0,027 %, 2029-06-02	1,23 %
Province de l'Ontario, 2,3 %, 2024-09-08	1,11 %
Gouv. du Canada, 3,5 %, 2045-12-01	1,04 %
Trésor des États-Unis, 2,625 %, 2029-02-15	1,02 %
Total	21,98 %

Total des placements : 448

Répartition des placements



17 Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

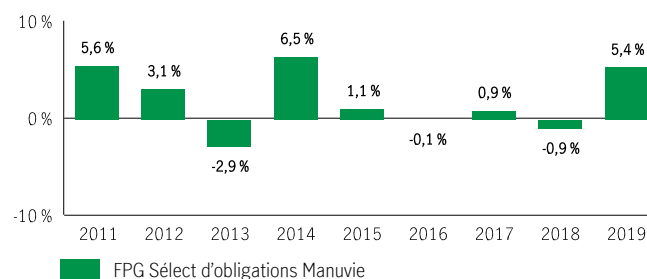
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 18 octobre 2010, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 179,06 \$ au 31 décembre 2019. Ce montant correspond à une moyenne de 1,81 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

15 Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

18 Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



16 À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

19

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 % moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 % moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Sans frais	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission pouvant atteindre 3%. Si vous vendez des unités du Fonds au cours des 4 premières années suivant la souscription, votre conseiller en titre actuel du contrat pourrait avoir à remettre une partie de la commission à Manuvie.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,11	1,62	—
RevenuPlus	2,12	1,62	0,55
SuccessionPlus	2,11	1,62	0,25

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

20

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

21 Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez vous reporter au Prospectus du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à obtenir le plus haut niveau de revenu compatible avec la préservation du capital et une certaine plus-value en investissant principalement dans des obligations et des débetures d'échéances diverses émises ou garanties par les gouvernements ou des sociétés fédéraux, provinciaux ou municipaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

22 Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie et Frais modérés, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus	1 000 000	1,54	1,24	12,3835	110 030
RevenuPlus	1 000 000	1,62	1,33	11,5308	11
SuccessionPlus	1 000 000	1,54	1,24	12,3835	39 201

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus	2 500	1,29	0,95	12,4170	24 938
RevenuPlus	25 000	1,29	1,13	11,6586	11
SuccessionPlus	10 000	1,29	0,95	12,4170	—

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds Avantage Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2012

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 32 735 943 \$

Date d'établissement: octobre 2006

Nombre total d'unités en circulation: 2 974 956

Rotation du portefeuille: --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	0,00	0,00	0,00	0,00	10,9998	10,9993	171 772
CPLM	1 000	0,00	0,00	0,00	0,00	10,9998	10,9993	138 868
PPLM	1 000	0,00	0,00	0,00	0,00	10,9998	10,9993	48 198

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit directement sur un compte de dépôt à vue de la Banque Manuvie.

Dix principaux titres

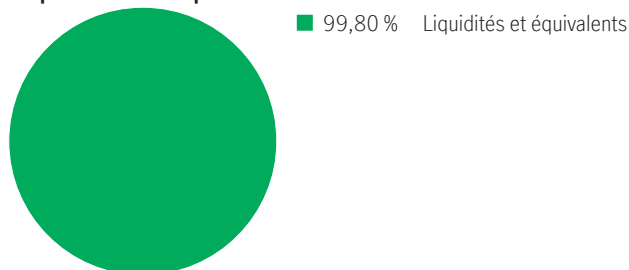
Dollar Canadien

99,80 %

Total
99,80 %

Total des placements : 1

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

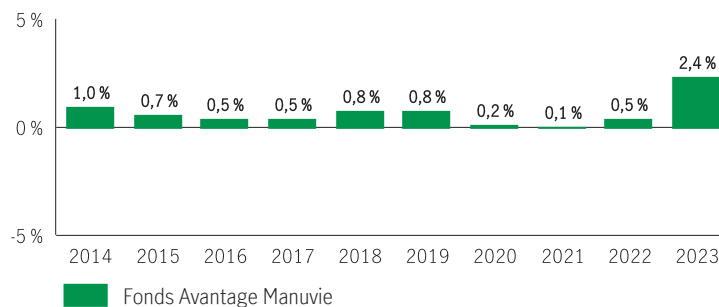
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 077,24 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,75 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 10 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00 0,00	PPLM % 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. **Manuvie renonce actuellement aux frais de gestion pour ce fonds, à son entière discrétion.** En contrepartie, Banque Manuvie verse à Manuvie des frais négociés de manière à permettre au fonds de fournir un revenu d'intérêt comparable au rendement des fonds distincts du marché monétaire canadien qui présentent des caractéristiques semblables. Cette entente relative aux frais peut changer ou prendre fin à tout moment. **Si l'entente relative aux frais était annulée, les frais de gestion applicables au fonds ne pourraient pas excéder 1,0 %.** Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	0,00	0,00	0,00	0,00
CPLM	0,00	0,00	0,00	0,00
PPLM	0,00	0,00	0,00	0,00

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,25 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds vise à offrir aux investisseurs un revenu d'intérêt en investissant tous les actifs détenus dans le portefeuille dans un Compte de dépôt à vue (encaissable) assorti d'un taux d'intérêt administré, auprès de sa filiale Banque Manuvie du Canada.

Stratégie : Le fonds vise à offrir un revenu d'intérêts aux investisseurs en investissant habituellement la totalité de l'actif de son portefeuille sur un compte de dépôt à vue (encaissable) sur lequel Manuvie perçoit auprès de la Banque Manuvie des honoraires négociés qui permettent au fonds d'offrir un taux d'intérêt comparable au rendement de fonds distincts du marché monétaire canadien présentant des caractéristiques semblables. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds Combiné Banque Nationale Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2016

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 302 762 941 \$

Date d'établissement: octobre 2016

Nombre total d'unités en circulation: 19 440 848

Rotation du portefeuille: 9,91 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,56	3,30	2,69	2,37	14,8599	15,1456	414 428
CPLM	1 000	3,56	3,23	2,69	2,37	14,8599	15,2318	109 980
PPLM	1 000	3,56	3,23	2,69	2,37	14,8599	15,2318	41 229

Dans quoi le fonds investit-il?

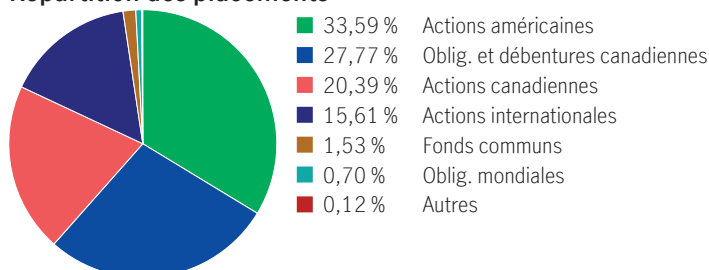
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des actions étrangères et des placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

Fonds d'actions mondiales BNI	49,76 %
Fonds d'obligations BNI	30,23 %
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	20,28 %
Total	100,26 %

Total des placements : 3

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

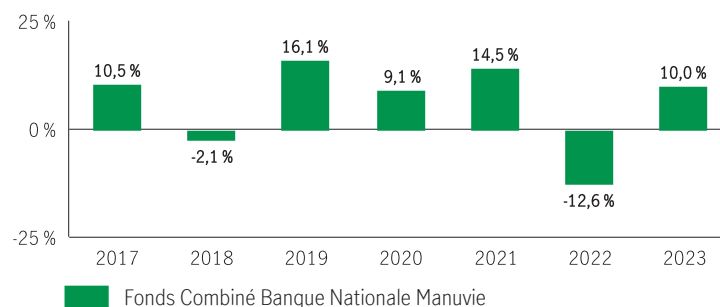
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 octobre 2016, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 523,67 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,01 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,56	3,30	2,69	2,37
CPLM	3,56	3,23	2,69	2,37
PPLM	3,56	3,23	2,69	2,37

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds Combiné est une solution de placement intégrant des composantes de trois fonds communs de Banque Nationale, y compris un fonds d'actions mondiales, un fonds d'actions canadiennes et un fonds de titres à revenu fixe. Le portefeuille du Fonds est généralement composé de 20 % de titres à revenu fixe et de 80 % d'actions.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds Combiné Discipline Actions Fidelity Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 227 594 375 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 10 920 435

Rotation du portefeuille: 13,59 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,52	3,24	2,38	2,29	18,2646	19,1555	138 832
CPLM	1 000	3,52	3,24	2,38	2,29	18,2646	19,1555	20 412
PPLM	1 000	3,52	3,24	2,38	2,29	18,2646	19,1555	6 385

Dans quoi le fonds investit-il?

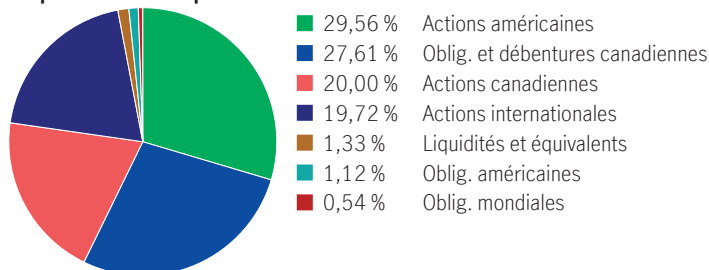
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions étrangères et de placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

Fonds Fidelity Discipline Actions® Canada mondiales	49,67 %
Fonds Fidelity obligations canadiennes	30,21 %
Fonds Fidelity discipline actions Canada	20,35 %
Total	100,24 %

Total des placements : 3

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

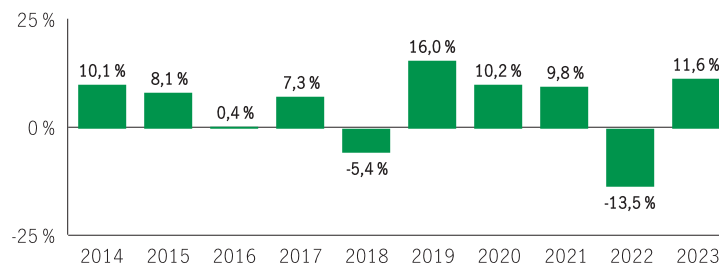
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 644,11 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,10 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Fonds Combiné Discipline Actions Fidelity Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,52	3,24	2,38	2,29
CPLM	3,52	3,24	2,38	2,29
PPLM	3,52	3,24	2,38	2,29

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : L'objectif de ce fonds est d'offrir une solution de placement intégrant des composantes de trois fonds communs de placement Fidelity, y compris un fonds d'actions mondiales, un fonds d'actions canadiennes et un fonds de titres à revenu fixe. Le portefeuille du Fonds est généralement composé de 20 % de titres à revenu fixe et de 80 % d'actions.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds d'actions étrangères Ivy Manuvie (Mackenzie)

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Financière Mackenzie

Valeur totale du fonds: 33 049 574 \$

Date d'établissement: janvier 2005

Nombre total d'unités en circulation: 1 374 720

Rotation du portefeuille: 28,66 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,79	3,53	3,08	2,91	22,6973	12,8990	43 906
CPLM	1 000	3,81	3,38	3,08	2,93	22,8489	26,2158	7 877
PPLM	1 000	3,80	3,38	3,08	2,93	22,7615	26,2158	4 094

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit directement dans un panier de titres composé principalement d'actions étrangères.

Dix principaux titres

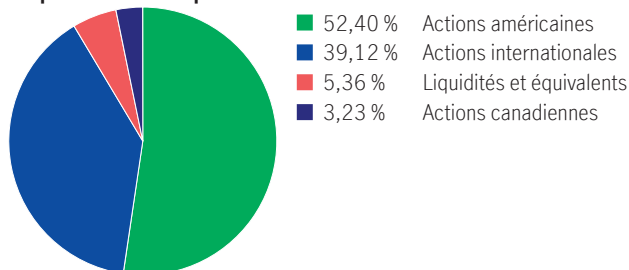
Danaher Corp.	4,41 %
Colgate-Palmolive Co.	3,69 %
RBC 02JAN24 5.31% TD	3,67 %
Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	3,23 %
Alphabet Inc. Cl A	3,22 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	3,12 %
Johnson & Johnson	3,07 %
Reckitt Benckiser Group PLC Shs	2,92 %
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	2,88 %
Seven & i Holdings Co. Ltd. Shs	2,81 %

Total

33,00 %

Total des placements : 46

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

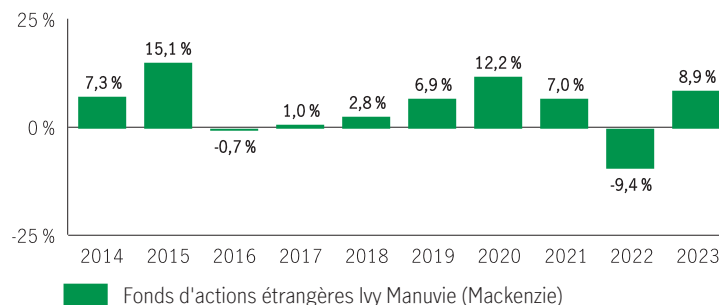
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 610,48 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,88 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	
	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,79	3,53	3,08	2,91
CPLM	3,81	3,38	3,08	2,93
PPLM	3,80	3,38	3,08	2,93

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds recherche la croissance à long terme tout en assurant la préservation de son capital. Le Fonds place la majeure partie de son actif dans des actions de sociétés américaines, bien qu'il ne se donne aucune limite géographique et placera dans d'autres marchés internationaux s'il y a lieu. Le Fonds peut aussi placer dans des titres à revenu fixe si les conditions du marché sont favorables.

Stratégie : Le gestionnaire du portefeuille adopte une stratégie de placement mixte axée autant sur la valeur que sur la croissance. Les membres de l'équipe favorisent les sociétés qui semblent présenter des perspectives de croissance supérieures et relativement constantes à long terme, et ils cherchent à déterminer la véritable valeur du placement par rapport au cours de l'action. Cet examen comprend l'analyse de la position concurrentielle de la société, de la qualité de son équipe de direction, des prévisions par rapport à sa rentabilité et de la solidité de sa situation financière.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2002

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 4 606 902 \$

Date d'établissement: décembre 2000

Nombre total d'unités en circulation: 148 437

Rotation du portefeuille: 3,64 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CAP	500	3,64	3,25	32,9077	103 048
CPLM	1 000	3,64	3,25	32,9077	28 994
PPLM	1 000	3,63	3,25	24,3258	34 927

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans le Fonds canadien de croissance Manuvie (fiducie d'investissement à participation unitaire).

La fiducie d'investissement à participation unitaire sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

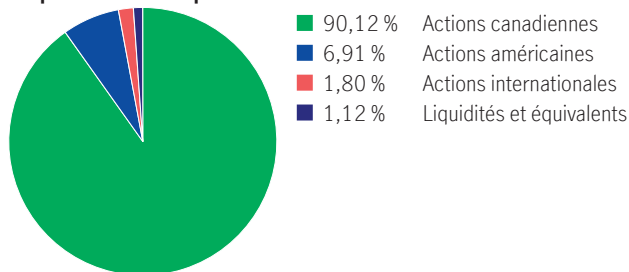
GFL Environmental Inc. Sub Vtg Shs	3,34 %
MEG Energy Corp.	3,32 %
Colliers International Group Inc. Sub Vtg Sh	3,14 %
ARC Resources Ltd.	3,07 %
Pan American Silver Corp.	3,07 %
Boyd Group Services Inc.	2,88 %
Boralex Inc. CI A New	2,81 %
Whitecap Resources Inc. Com New	2,81 %
Element Fleet Management Corp.	2,61 %
Arkansas Best Corp.	2,51 %

Total

29,57 %

Total des placements : 52

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

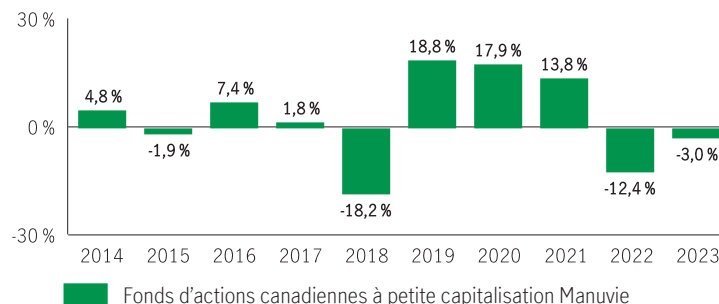
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisis et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 247,54 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,24 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR)	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CAP	3,64	3,25
CPLM	3,64	3,25
PPLM	3,63	3,25

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds vise à générer l'appréciation du capital à long terme en investissant dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes de petite à moyenne capitalisation boursière, qui présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

Stratégie : Le gestionnaire utilise à la fois l'analyse quantitative et l'analyse qualitative pour repérer les meilleures idées de placement, en privilégiant les titres qui semblent présenter un cours intéressant et un bon potentiel de croissance. Il utilise également un filtre quantitatif exclusif pour analyser un univers dynamique de sociétés en cherchant à faire ressortir celles qui présentent des caractéristiques attrayantes comme une direction compétente, des indicateurs de croissance et une perception favorable du marché.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds d'obligations Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: décembre 2005

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 13 727 027 \$

Date d'établissement: mars 1988

Nombre total d'unités en circulation: 493 068

Rotation du portefeuille: 6,39 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		Class B (0%)	catégorie B	Class B (0%)	catégorie B	Class B (0%)	catégorie B	
CAP	500	—	—	—	—	—	—	190 224
CPLM	1 000	—	2,44	—	2,15	—	14,4676	8 499
PPLM	1 000	1,42	2,44	1,22	2,15	12,4800	14,4676	4 026

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement et de fonds en gestion commune. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

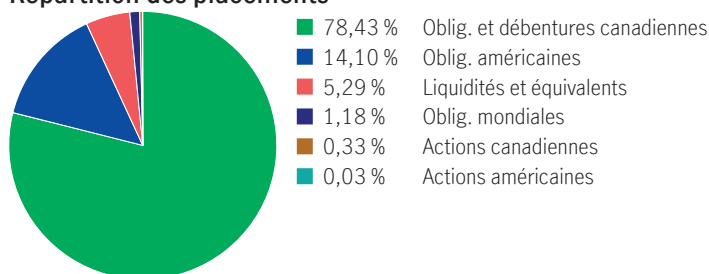
Fonds de base de revenu fixe canadien en gestion commune de gestion de placements Manuvie 89,44 %

Fonds d'obligations américaines sans restriction Manuvie 9,92 %

Total 99,36 %

Total des placements : 2

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

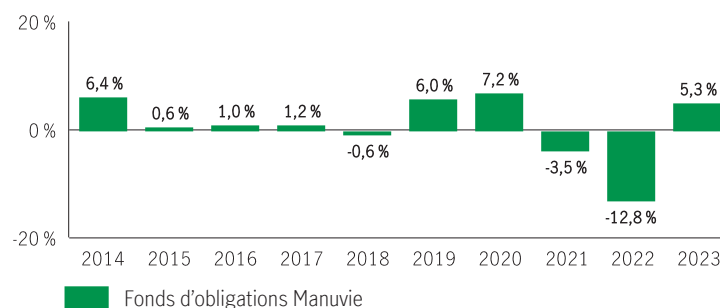
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 093,74 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,90 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,00</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>1,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	5,00	5,00	moins de 2 ans après la souscription	4,00	4,00	moins de 3 ans après la souscription	3,00	3,00	moins de 4 ans après la souscription	2,00	2,00	moins de 5 ans après la souscription	1,00	1,00	moins de 6 ans après la souscription	0,00	0,00	moins de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	5,00	5,00																											
moins de 2 ans après la souscription	4,00	4,00																											
moins de 3 ans après la souscription	3,00	3,00																											
moins de 4 ans après la souscription	2,00	2,00																											
moins de 5 ans après la souscription	1,00	1,00																											
moins de 6 ans après la souscription	0,00	0,00																											
moins de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	Class B (0%)	catégorie B	Class B (0%)	catégorie B
CAP	—	—	—	—
CPLM	—	2,44	—	2,15
PPLM	1,42	2,44	1,22	2,15

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,25 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds investit principalement dans des obligations de sociétés de grande qualité et des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou les administrations municipales afin de maximiser le rendement total à long terme avec un risque minimal pour le capital. L'actif du Fonds est entièrement investi dans des titres à revenu fixe. Les réserves de liquidités temporaires seront investies dans des titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux et dans des titres non gouvernementaux notés R-1 ou l'équivalent par Dominion Bond Rating Service ou Canadian Bond Rating Service. Aucun investissement ne sera effectué dans les options, les contrats à terme et les titres synthétiques.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds d'obligations Manuvie (fermé)

Bref aperçu

Fonds offert depuis: août 1989

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 13 727 027 \$

Date d'établissement: mars 1988

Nombre total d'unités en circulation: 493 068

Rotation du portefeuille: 6,39 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CPLM	1 000	2,54	2,26	42,4056	82 582
PPLM	1 000	2,55	2,26	10,8494	195 035

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement et de fonds en gestion commune. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

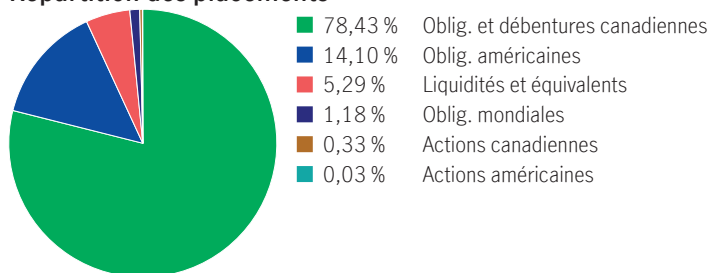
Fonds de base de revenu fixe canadien en gestion commune de gestion de placements Manuvie 89,44 %

Fonds d'obligations américaines sans restriction Manuvie 9,92 %

Total 99,36 %

Total des placements : 2

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM catégorie A (fermé), après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

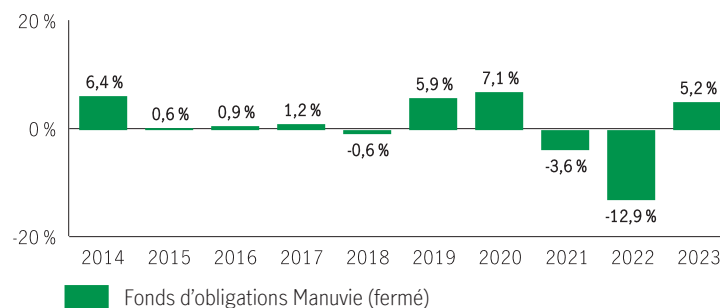
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM catégorie A (fermé), détient 1 086,91 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,84 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM catégorie A (fermé). On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,00</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>1,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	5,00	5,00	moins de 2 ans après la souscription	4,00	4,00	moins de 3 ans après la souscription	3,00	3,00	moins de 4 ans après la souscription	2,00	2,00	moins de 5 ans après la souscription	1,00	1,00	moins de 6 ans après la souscription	0,00	0,00	moins de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	5,00	5,00																											
moins de 2 ans après la souscription	4,00	4,00																											
moins de 3 ans après la souscription	3,00	3,00																											
moins de 4 ans après la souscription	2,00	2,00																											
moins de 5 ans après la souscription	1,00	1,00																											
moins de 6 ans après la souscription	0,00	0,00																											
moins de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CPLM	2,54	2,26
PPLM	2,55	2,26

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds investit principalement dans des obligations de sociétés de grande qualité et des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou les administrations municipales afin de maximiser le rendement total à long terme avec un risque minimal pour le capital. L'actif du Fonds est entièrement investi dans des titres à revenu fixe. Les réserves de liquidités temporaires seront investies dans des titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux et dans des titres non gouvernementaux notés R-1 ou l'équivalent par Dominion Bond Rating Service ou Canadian Bond Rating Service. Aucun investissement ne sera effectué dans les options, les contrats à terme et les titres synthétiques.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds de revenu de dividendes Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 115 864 428 \$

Date d'établissement: janvier 1995

Nombre total d'unités en circulation: 1 673 438

Rotation du portefeuille: 221,00 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CAP	500	3,55	3,17	99,3623	428 228
CPLM	1 000	3,65	3,27	31,9749	122 482
PPLM	1 000	3,65	3,27	31,9749	31 278

Dans quoi le fonds investit-il?

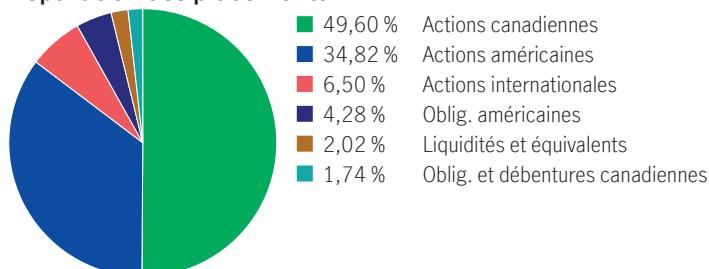
Ce fonds distinct investit directement dans un panier de titres composé principalement d'actions canadiennes et américaines.

Dix principaux titres

Thomson Reuters Corp. Com No Par	4,04 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,02 %
Linde PLC Shs	4,02 %
Roper Technologies Inc.	4,01 %
Constellation Software Inc.	4,00 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,98 %
FirstService Corporation	3,98 %
Visa Inc. Com Cl A	3,98 %
Waste Connections Inc.	3,27 %
Cadence Design Systems Inc.	2,96 %
Total	38,26 %

Total des placements : 73

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

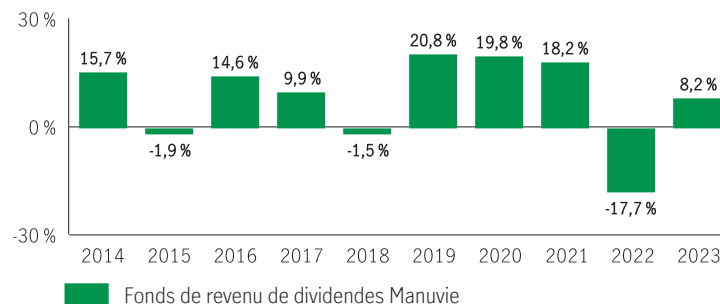
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 2 145,87 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,94 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CAP	3,55	3,17
CPLM	3,65	3,27
PPLM	3,65	3,27

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds investit principalement dans des actions de sociétés versant régulièrement des dividendes, ce qui favorise une croissance à long terme fiscalement avantageuse.

Stratégie : Les gestionnaires adoptent une stratégie de placement axée sur les données fondamentales et la valeur pour trouver des titres dont le cours est attrayant et qui offrent un potentiel de revenu et de croissance. L'analyse se fonde sur la compréhension et l'évaluation des facteurs qui concourent à la rentabilité d'une société, notamment les marges bénéficiaires, l'affectation des capitaux, l'endettement, le chiffre d'affaires et les possibilités de réinvestissement. À cette analyse s'ajoute l'évaluation des points forts de chaque société par rapport à ses concurrentes. L'accent est mis sur les sociétés réputées pour leur utilisation judicieuse du capital.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds de revenu de dividendes Manuvie (fermé)

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 1996

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 115 864 428 \$

Date d'établissement: janvier 1995

Nombre total d'unités en circulation: 1 673 438

Rotation du portefeuille: 221,00 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CPLM	1 000	2,75	2,43	105,3821	336 894
PPLM	1 000	2,75	2,43	52,0151	434 670

Dans quoi le fonds investit-il?

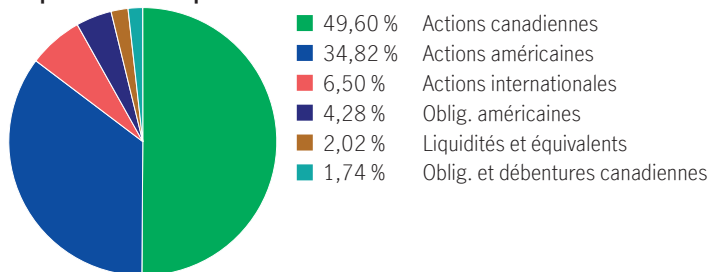
Ce fonds distinct investit directement dans un panier de titres composé principalement d'actions canadiennes et américaines.

Dix principaux titres

Thomson Reuters Corp. Com No Par	4,04 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,02 %
Linde PLC Shs	4,02 %
Roper Technologies Inc.	4,01 %
Constellation Software Inc.	4,00 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,98 %
FirstService Corporation	3,98 %
Visa Inc. Com Cl A	3,98 %
Waste Connections Inc.	3,27 %
Cadence Design Systems Inc.	2,96 %
Total	38,26 %

Total des placements : 73

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM catégorie A (fermé), après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

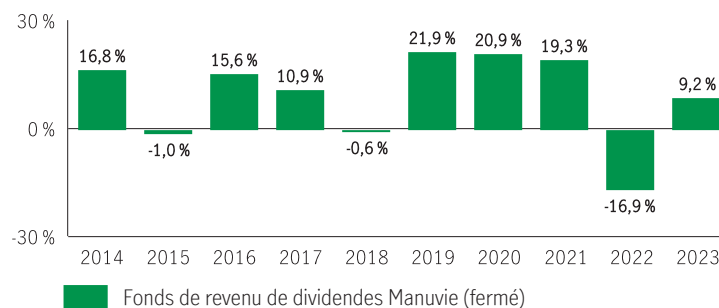
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM catégorie A (fermé), détient 2 351,04 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,93 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM catégorie A (fermé). On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CPLM	2,75	2,43
PPLM	2,75	2,43

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds investit principalement dans des actions de sociétés versant régulièrement des dividendes, ce qui favorise une croissance à long terme fiscalement avantageuse.

Stratégie : Les gestionnaires adoptent une stratégie de placement axée sur les données fondamentales et la valeur pour trouver des titres dont le cours est attrayant et qui offrent un potentiel de revenu et de croissance. L'analyse se fonde sur la compréhension et l'évaluation des facteurs qui concourent à la rentabilité d'une société, notamment les marges bénéficiaires, l'affectation des capitaux, l'endettement, le chiffre d'affaires et les possibilités de réinvestissement. À cette analyse s'ajoute l'évaluation des points forts de chaque société par rapport à ses concurrentes. L'accent est mis sur les sociétés réputées pour leur utilisation judicieuse du capital.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds de revenu Mackenzie Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 182 578 564 \$

Date d'établissement: mai 2002

Nombre total d'unités en circulation: 11 319 052

Rotation du portefeuille: 4,71 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,33	—	2,45	—	18,1889	—	69 964
CPLM	1 000	3,33	2,74	2,45	2,52	18,1889	16,5151	42 736
PPLM	1 000	3,34	2,74	2,45	2,52	16,6293	16,5151	34 931

Dans quoi le fonds investit-il?

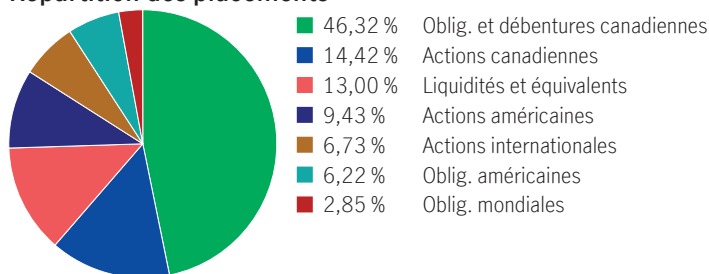
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans le Fonds de revenu Sentinelle Manuvie (fiducie d'investissement à participation unitaire). La fiducie d'investissement à participation unitaire sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	3,99 %
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,31 %
Gouv. du Canada, 2024-02-29	2,21 %
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	2,14 %
Bons du Trésor des États-Unis, 0,5 %, 2024-04-15	1,89 %
Province de l'Alberta, 3,1 %, 2050-06-01	1,68 %
Banque Royale du Canada	1,08 %
Rogers Communications Inc. note à taux variable, 0,05 %, 2081-12-17	0,97 %
Banque de Montréal	0,90 %
Gouv. du Canada, 0,5 %, 2050-12-01	0,85 %
Total	18,02 %

Total des placements : 626

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

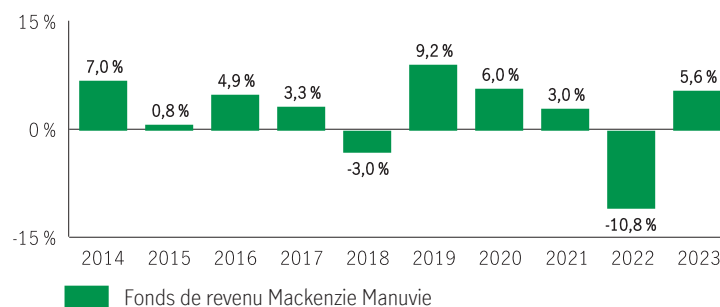
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 272,25 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,44 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,33	—	2,45	—
CPLM	3,33	2,74	2,45	2,52
PPLM	3,34	2,74	2,45	2,52

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu stable tout en assurant une sécurité raisonnable du capital en investissant principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde.

Stratégie : Lors de la sélection des titres, le gestionnaire du portefeuille a recours à une stratégie qui comporte cinq étapes pour trouver des placements axés sur la valeur : les secteurs et les sociétés sont analysés pour mieux comprendre les conditions fondamentales et les forces concurrentielles; la valeur des sociétés est étudiée au moyen de l'analyse de la trésorerie interne; les valeurs sont comparées aux cours des actions pour s'assurer des possibilités de hausses et procurer une marge de sécurité; l'analyse de tous les placements possibles est faite de façon uniforme; enfin, les titres qui présentent les meilleures possibilités de rendements sont privilégiés.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct à revenu mensuel CIBC Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Gestion globale d'actifs CIBC inc.

Valeur totale du fonds: 42 499 414 \$

Date d'établissement: juin 2008

Nombre total d'unités en circulation: 2 764 476

Rotation du portefeuille: 6,93 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,71	3,16	3,20	2,37	13,7913	14,5545	262 179
CPLM	1 000	3,71	3,16	3,20	2,37	13,7913	14,5545	59 605
PPLM	1 000	3,71	3,16	3,20	2,37	13,7913	14,5545	80 338

Dans quoi le fonds investit-il?

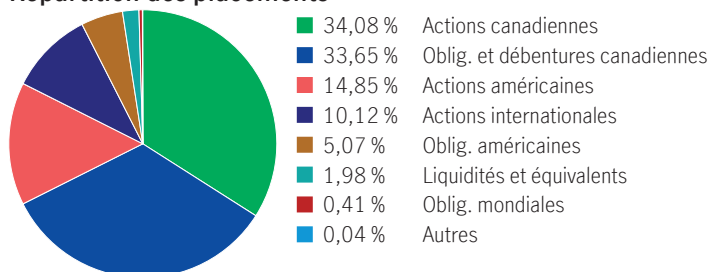
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu mensuel CIBC. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	3,01 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,59 %
Enbridge Inc.	1,86 %
Banque de Montréal	1,74 %
Chemin de fer Canadien Limitée	1,69 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,50 %
Province de l'Ontario, 3,6 %, 2028-03-08	1,48 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,46 %
Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	1,36 %
Banque Canadienne Impériale demerco	1,28 %
Total	17,97 %

Total des placements : 683

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

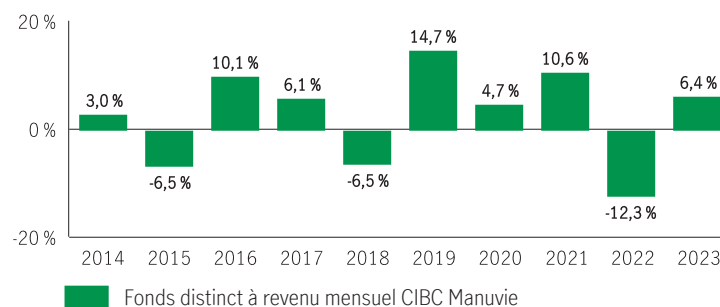
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 302,51 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,68 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,71	3,16	3,20	2,37
CPLM	3,71	3,16	3,20	2,37
PPLM	3,71	3,16	3,20	2,37

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu mensuel stable et préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance et de titres de participation.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct à revenu mensuel élevé Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2006

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 3 590 776 302 \$

Date d'établissement: décembre 2000

Nombre total d'unités en circulation: 153 006 253

Rotation du portefeuille: 7,66 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,50	3,54	2,93	2,66	22,7490	17,0758	924 519
CPLM	1 000	3,33	3,00	2,80	2,43	22,8846	21,4901	309 940
PPLM	1 000	3,39	3,00	2,79	2,43	22,7170	21,4901	169 489

Dans quoi le fonds investit-il?

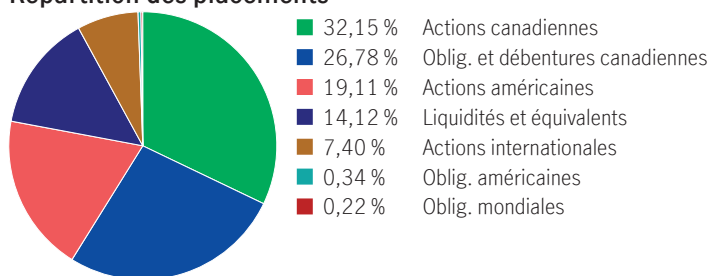
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu mensuel élevé Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	2,90 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	2,76 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,71 %
Constellation Software Inc.	2,55 %
Dollar General Corp.	2,55 %
Aon PLC Shs Cl A	2,52 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	2,51 %
Microsoft Corp.	2,49 %
Brookfield Infrastructure Partners L.P. Partnership Units	2,42 %
Alphabet Inc. Cl A	1,99 %
Total	25,41 %

Total des placements : 335

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

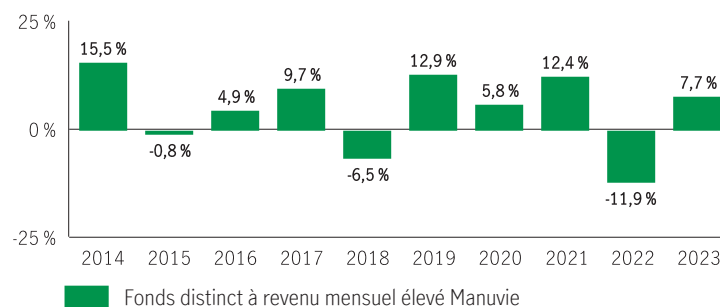
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 572,07 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,63 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,50	3,54	2,93	2,66
CPLM	3,33	3,00	2,80	2,43
PPLM	3,39	3,00	2,79	2,43

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds équilibré vise à procurer un revenu mensuel stable et à faire croître le capital. Le Fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes à grande capitalisation. Le Fonds peut également investir dans des parts de fiducies de redevances et de fiducies de placement immobilier (FPI).

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct à revenu mensuel Fidelity Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2007

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.l.

Valeur totale du fonds: 635 973 854 \$

Date d'établissement: octobre 2006

Nombre total d'unités en circulation: 31 066 348

Rotation du portefeuille: 7,31 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,86	3,24	3,00	2,45	17,9368	18,7315	228 220
CPLM	1 000	3,86	3,17	3,00	2,35	17,9368	19,2255	46 469
PPLM	1 000	3,86	3,17	3,00	2,35	17,9368	19,2255	13 540

Dans quoi le fonds investit-il?

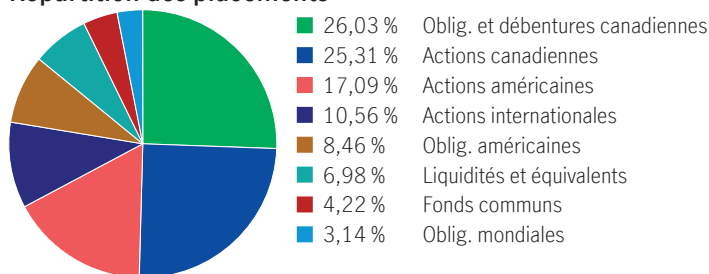
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Revenu mensuel. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds Fidelity Titres americains a rendement eleve	4,22 %
High Yield Investments Directly Held	2,32 %
Bx Commercial Mortgage Trust 2022-Lp2, 2027-02-15	2,22 %
iShares Comex Gold Trust ETF	2,08 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2030-03-31	1,99 %
Alimentation Couche-Tard Inc. Multiple Vtg Sh	1,39 %
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	1,22 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2053-02-15	1,18 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,09 %
Chemin de fer Canadien Limitée	1,07 %
Total	18,78 %

Total des placements : 1501

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

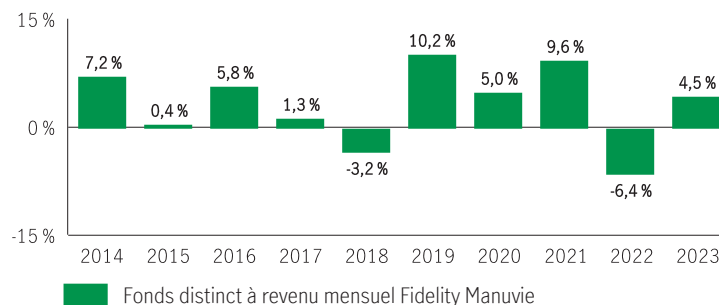
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 384,75 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,31 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	
	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,86	3,24	3,00	2,45
CPLM	3,86	3,17	3,00	2,35
PPLM	3,86	3,17	3,00	2,35

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à la fois un revenu régulier et un potentiel de gains en capital. Il investit principalement dans une combinaison de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens, de titres américains adossés à des créances hypothécaires commerciales ainsi que de titres à revenu fixe à rendement élevé et de qualité inférieure, d'actions privilégiées et de titres convertibles. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement par le biais de placements dans des fonds sous-jacents.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct à Revenu Stratégique Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2006

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 551 436 163 \$

Date d'établissement: avril 2006

Nombre total d'unités en circulation: 34 179 297

Rotation du portefeuille: 7,48 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	2,65	—	2,05	—	20,2586	—	268 464
CPLM	1 000	2,70	2,79	2,19	2,23	20,6640	20,7216	108 499
PPLM	1 000	2,70	2,79	2,19	2,23	20,6640	20,7216	43 060

Dans quoi le fonds investit-il?

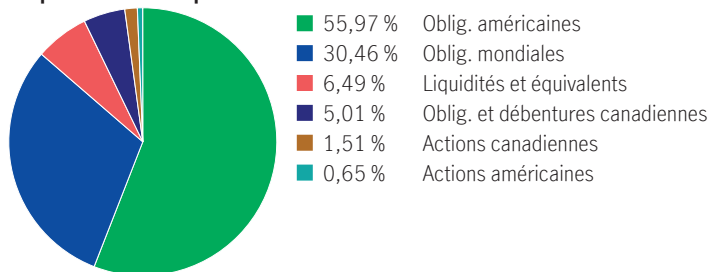
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu stratégique Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	2,14 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 2032-05-15	2,09 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 2032-08-15	2,02 %
Billet du Trésor des États-Unis, 1,88 %, 2032-02-15	1,85 %
New Zealand, 3,5 %, 2033-04-14	0,98 %
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool	0,93 %
Number SD-7565, 5,5 %, 2053-09-01	
Billet du Trésor des États-Unis, 3 %, 2049-02-15	0,83 %
Korea (the Republic of), 2,38 %, 2027-03-10	0,83 %
Indonesia, 6,5 %, 2025-06-15	0,82 %
Skymiles Ip Ltd., 4,75 %, 2028-10-20	0,80 %
Total	13,30 %

Total des placements : 471

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

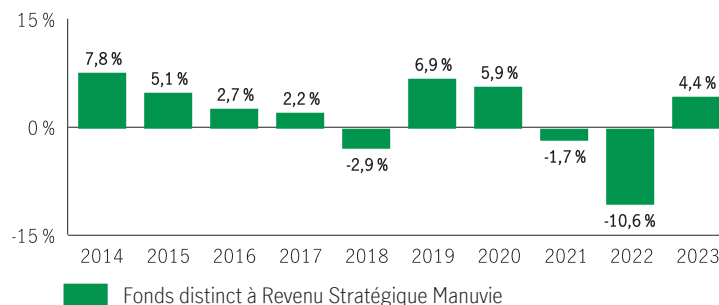
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 199,81 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,84 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	5,00	5,00	
	moins de 2 ans après la souscription	4,00	4,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,00	3,00	
	moins de 4 ans après la souscription	2,00	2,00	
	moins de 5 ans après la souscription	1,00	1,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	0,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	2,65	—	2,05	—
CPLM	2,70	2,79	2,19	2,23
PPLM	2,70	2,79	2,19	2,23

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,25 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds à revenu fixe vise à générer un revenu et à préserver le capital. Le Fonds investit principalement dans des titres de créance d'États et de sociétés de marchés développés et émergents. Il investit également dans des titres émis par le gouvernement ou des organismes fédéraux des États-Unis ainsi que dans des obligations à rendement élevé. Le Fonds peut également investir dans des actions privilégiées et dans d'autres types de titres de créance.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Catégorie de placements canadiens Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2012

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 72 838 257 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 3 448 642

Rotation du portefeuille: 2,84 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PPLM	1 000	1,12	0,96	27,8835	6 399

Dans quoi le fonds investit-il?

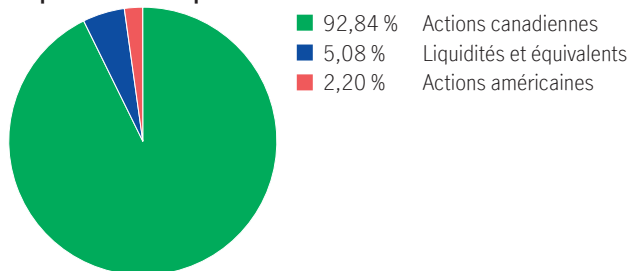
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie de placements canadiens Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	5,16 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,49 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,46 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,87 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,58 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	3,46 %
Banque de Montréal	3,20 %
Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	3,19 %
AltaGas Ltd.	3,05 %
Constellation Software Inc.	3,03 %
Total	37,49 %

Total des placements : 49

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

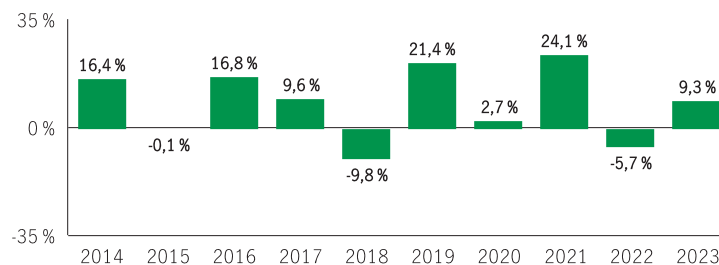
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PPLM, détient 2 142,04 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,92 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



Fonds distinct Catégorie de placements canadiens Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
PPLM	1,12	0,96

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds d'actions canadiennes vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à dégager un rendement à long terme supérieur à la moyenne, en investissant dans des titres de sociétés à grande capitalisation du monde entier. Les bons du Trésor ou les placements à court terme, dont l'échéance ne dépasse pas trois ans, peuvent également être utilisés à l'occasion.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Catégorie de placements canadiens Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 72 838 257 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 2 794 898

Rotation du portefeuille: 2,84 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,83	3,21	2,81	2,38	23,6432	25,6905	76 699
CPLM	1 000	3,47	—	2,81	—	25,1920	—	29 628
PPLM	1 000	3,47	3,21	2,81	2,38	25,1920	25,6905	39 530

Dans quoi le fonds investit-il?

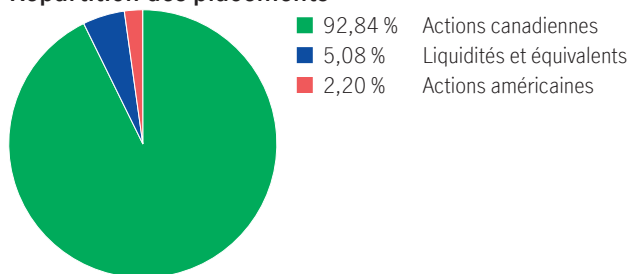
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie de placements canadiens Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	5,16 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,49 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,46 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,87 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,58 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	3,46 %
Banque de Montréal	3,20 %
Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	3,19 %
AltaGas Ltd.	3,05 %
Constellation Software Inc.	3,03 %
Total	37,49 %

Total des placements : 49

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

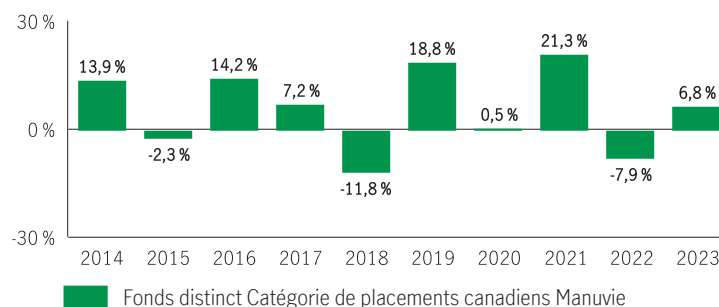
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 712,01 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,52 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.			À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,83	3,21	2,81	2,38
CPLM	3,47	—	2,81	—
PPLM	3,47	3,21	2,81	2,38

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds d'actions canadiennes vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à dégager un rendement à long terme supérieur à la moyenne, en investissant dans des titres de sociétés à grande capitalisation du monde entier. Les bons du Trésor ou les placements à court terme, dont l'échéance ne dépasse pas trois ans, peuvent également être utilisés à l'occasion.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Catégorie de placements canadiens Manuvie (fermé)

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 72 838 257 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 2 794 898

Rotation du portefeuille: 2,84 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CAP	—	3,47	2,81	25,1920	132 937
CPLM	1 000	3,21	2,38	25,6905	4 138
PPLM	1 000	3,83	2,81	23,6432	3 324

Dans quoi le fonds investit-il?

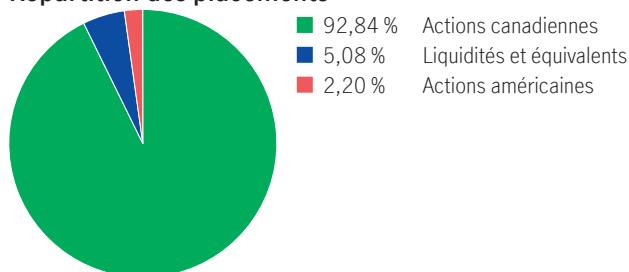
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie de placements canadiens Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	5,16 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,49 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,46 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,87 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,58 %
CGI Inc. CI A Sub Vtg	3,46 %
Banque de Montréal	3,20 %
Brookfield Corporation Vtg Shs CI A	3,19 %
AltaGas Ltd.	3,05 %
Constellation Software Inc.	3,03 %
Total	37,49 %

Total des placements : 49

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM catégorie A (fermé), après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

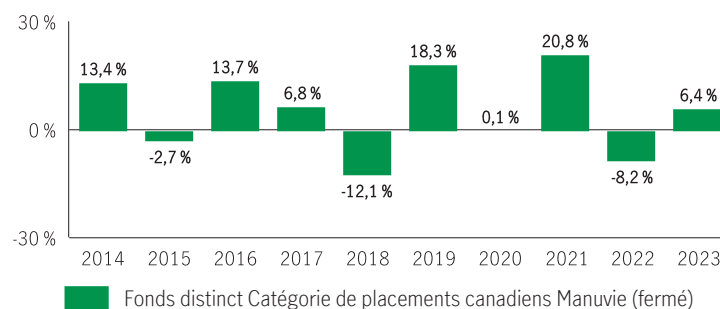
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM catégorie A (fermé), détient 1 646,92 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,12 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM catégorie A (fermé). On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CAP	3,47	2,81
CPLM	3,21	2,38
PPLM	3,83	2,81

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds d'actions canadiennes vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à dégager un rendement à long terme supérieur à la moyenne, en investissant dans des titres de sociétés à grande capitalisation du monde entier. Les bons du Trésor ou les placements à court terme, dont l'échéance ne dépasse pas trois ans, peuvent également être utilisés à l'occasion.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2010

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 4 965 134 \$

Date d'établissement: octobre 2010

Nombre total d'unités en circulation: 273 826

Rotation du portefeuille: 1,82 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CAP	500	3,38	2,42	18,2243	2 671
CPLM	1 000	3,38	2,42	18,2243	307
PPLM	1 000	3,38	2,42	18,2243	—

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

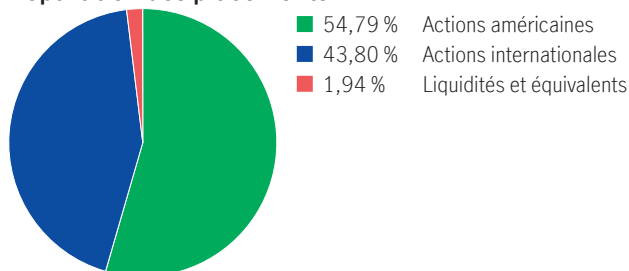
Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	5,36 %
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc. Shs	4,08 %
Alphabet Inc. Cl A	3,42 %
Samsung Electronics Co. Ltd. Pfd Shs Non -Voting	3,22 %
CRH PLC Shs	3,17 %
ConocoPhillips	3,03 %
Compagnie de Saint-Gobain Shs	3,00 %
ING Groep N.V. Ing Groep N V	2,99 %
Philip Morris International Inc.	2,99 %
Apple Inc.	2,95 %

Total 34,20 %

Total des placements : 51

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

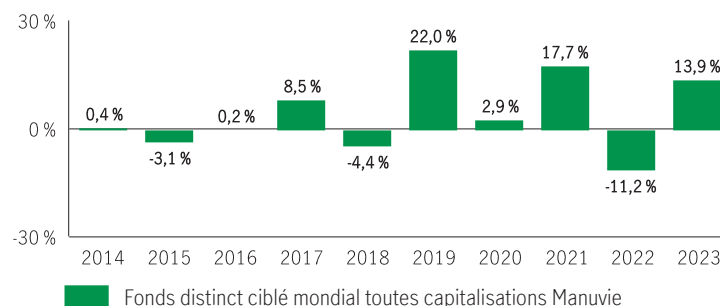
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisis et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 513,72 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,23 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	
	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CAP	3,38	2,42
CPLM	3,38	2,42
PPLM	3,38	2,42

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à préserver le capital et à maximiser sa croissance à long terme en tirant profit de la diversification qu'offrent les marchés financiers mondiaux, en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés œuvrant sur les marchés mondiaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Combiné ciblé Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2010

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 22 004 836 \$

Date d'établissement: octobre 2009

Nombre total d'unités en circulation: 1 301 501

Rotation du portefeuille: 19,95 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,57	3,33	2,38	2,10	15,0268	15,7595	20 121
CPLM	1 000	3,57	3,33	2,38	2,10	15,0268	15,7595	3 361
PPLM	1 000	3,57	3,33	2,38	2,10	15,0268	15,7595	1 087

Dans quoi le fonds investit-il?

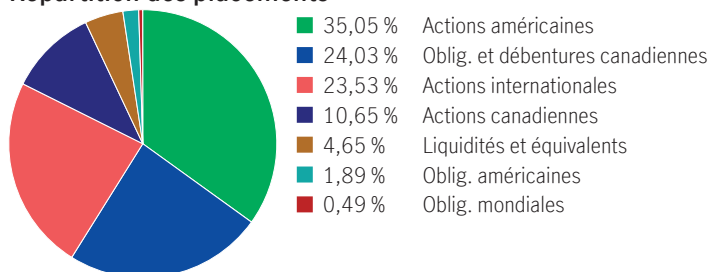
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

Fonds de franchises mondiales manuvie	49,66 %
Fonds obligations Manuvie	30,49 %
Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie	20,08 %
Total	100,23 %

Total des placements : 3

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

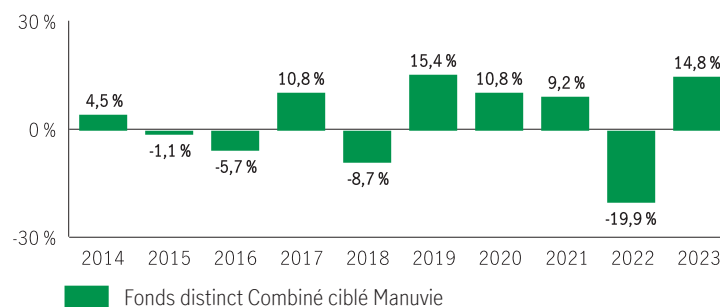
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 265,41 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,38 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	
	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,57	3,33	2,38	2,10
CPLM	3,57	3,33	2,38	2,10
PPLM	3,57	3,33	2,38	2,10

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds vise à procurer une plus-value et un revenu d'intérêt par voie de placement dans des parts de fonds communs Manuvie sous-jacents.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Combiné d'occasions Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 294 436 369 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 14 038 274

Rotation du portefeuille: 12,52 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,46	3,25	2,38	2,23	18,4894	19,4534	175 148
CPLM	1 000	3,46	3,25	2,38	2,23	18,4894	19,4534	23 744
PPLM	1 000	3,46	3,25	2,38	2,23	18,4894	19,4534	24 599

Dans quoi le fonds investit-il?

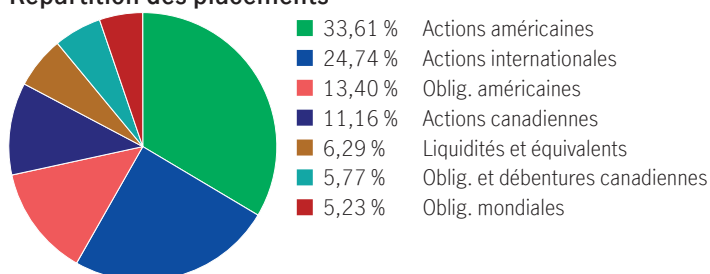
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions étrangères et de placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

Fonds de dividendes mondiaux Manuvie	49,66 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	20,29 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	15,17 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	15,08 %
Total	100,19 %

Total des placements : 4

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

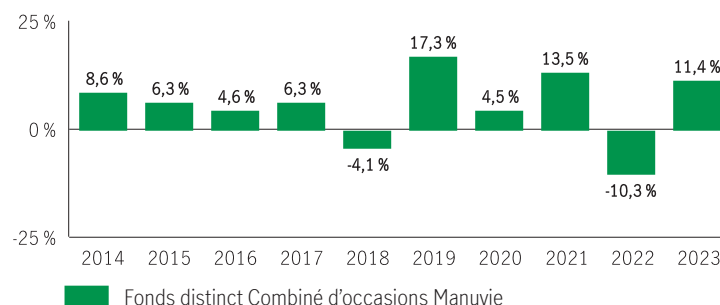
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 712,47 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,53 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,46	3,25	2,38	2,23
CPLM	3,46	3,25	2,38	2,23
PPLM	3,46	3,25	2,38	2,23

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : L'objectif de ce fonds est d'offrir une solution de placement intégrant des composantes de quatre fonds communs de placement Manuvie, y compris deux fonds d'actions mondiales, un fonds d'actions canadiennes et un fonds de titres à revenu fixe. Le portefeuille du Fonds est généralement composé de 20 % de titres à revenu fixe et de 80 % d'actions.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct d'actions fondamental Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2017

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 352 358 604 \$

Date d'établissement: janvier 2004

Nombre total d'unités en circulation: 12 697 437

Rotation du portefeuille: 11,04 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,75	—	3,13	—	25,7787	—	1 652 955
CPLM	1 000	3,67	3,33	3,19	2,89	17,6815	16,9750	152 219
PPLM	1 000	3,67	3,26	3,19	2,88	17,6815	31,0331	60 068

Dans quoi le fonds investit-il?

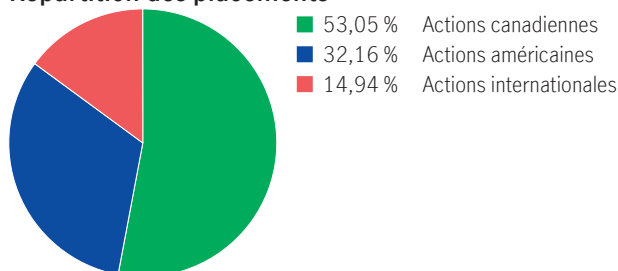
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'actions fondamental Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Canadian Pacific Kansas City Limited	4,87 %
TMX Group Limited	3,63 %
Lowe's Cos. Inc.	3,38 %
Microsoft Corp.	3,20 %
Constellation Software Inc.	3,19 %
Elevance Health Inc.	3,12 %
Intact Financial Corporation	3,08 %
CCL Industries Inc. CI B	3,06 %
McDonald's Corp.	3,01 %
Abbott Laboratories	2,94 %
Total	33,49 %

Total des placements : 82

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 6 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

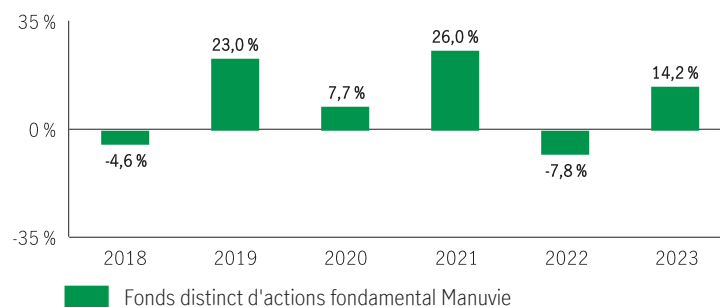
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 mai 2017, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 768,98 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 9,00 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 6 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,75	—	3,13	—
CPLM	3,67	3,33	3,19	2,89
PPLM	3,67	3,26	3,19	2,88

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation canadiens.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct d'actions fondamental Manuvie (fermé)

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 352 358 604 \$

Date d'établissement: janvier 2004

Nombre total d'unités en circulation: 12 697 437

Rotation du portefeuille: 11,04 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A (fermé)	catégorie B (fermé)	catégorie A (fermé)	catégorie B (fermé)	catégorie A (fermé)	catégorie B (fermé)	
CAP	500	—	—	—	—	—	—	—
CPLM	—	3,74	3,26	3,13	2,88	25,8506	31,0331	1 040 444
PPLM	1 000	3,69	—	3,13	—	25,9683	—	210 270

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'actions fondamental Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

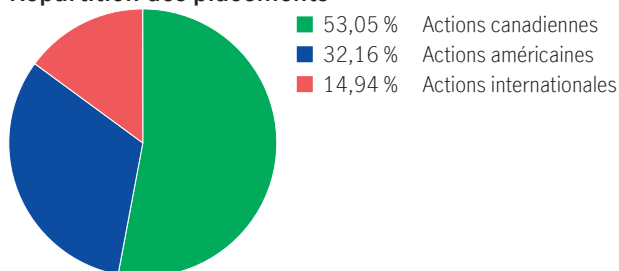
Canadian Pacific Kansas City Limited	4,87 %
TMX Group Limited	3,63 %
Lowe's Cos. Inc.	3,38 %
Microsoft Corp.	3,20 %
Constellation Software Inc.	3,19 %
Elevance Health Inc.	3,12 %
Intact Financial Corporation	3,08 %
CCL Industries Inc. CI B	3,06 %
McDonald's Corp.	3,01 %
Abbott Laboratories	2,94 %

Total

33,49 %

Total des placements : 82

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM catégorie A (fermé), après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

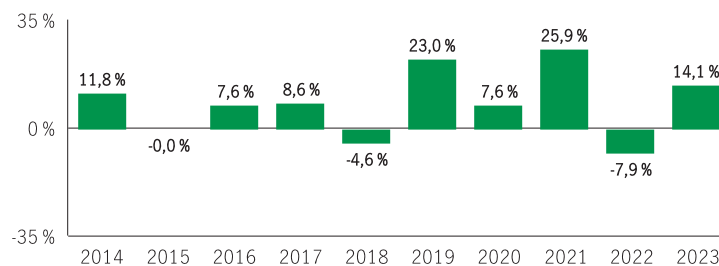
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM catégorie A (fermé), détient 2 181,95 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,12 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM catégorie A (fermé). On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



Fonds distinct d'actions fondamental Manuvie (fermé)

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	6,00	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	4,00	moins de 4 ans après la souscription	3,00	moins de 5 ans après la souscription	2,00	moins de 6 ans après la souscription	1,00	moins de 7 ans après la souscription	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	6,00																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	4,00																			
moins de 4 ans après la souscription	3,00																			
moins de 5 ans après la souscription	2,00																			
moins de 6 ans après la souscription	1,00																			
moins de 7 ans après la souscription	0,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A (fermé)	catégorie B (fermé)	catégorie A (fermé)	catégorie B (fermé)
CAP	—	—	—	—
CPLM	3,74	3,26	3,13	2,88
PPLM	3,69	—	3,13	—

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation canadiens.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct d'actions américaines Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 707 783 634 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 20 108 636

Rotation du portefeuille: 4,12 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,82	3,26	2,86	2,38	39,7949	42,8602	322 656
CPLM	1 000	3,82	3,26	2,86	2,38	39,7949	42,8602	239 083
PPLM	1 000	3,82	3,26	2,86	2,38	39,7949	42,8602	76 653

Dans quoi le fonds investit-il?

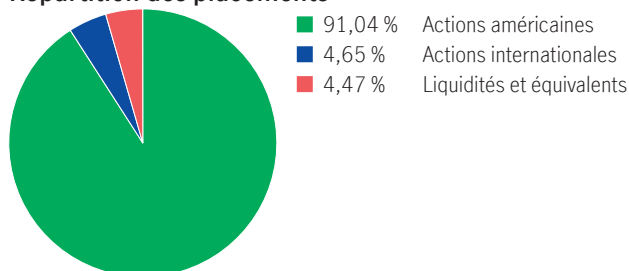
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'actions américaines Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	4,78 %
Amphenol Corp. Cl A	4,63 %
Visa Inc. Com Cl A	4,47 %
Marsh & McLennan Cos.	4,16 %
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	3,62 %
Verisk Analytics Inc.	3,38 %
Arthur J. Gallagher & Co.	3,14 %
CME Group Inc.	3,05 %
Waters Corporation	2,85 %
UnitedHealth Group Inc.	2,80 %
Total	36,87 %

Total des placements : 62

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

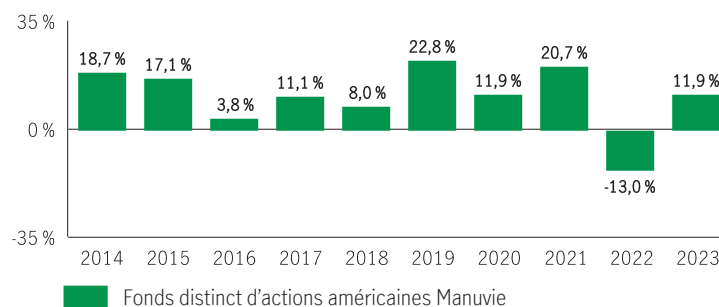
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 2 790,42 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 10,81 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 9 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,82	3,26	2,86	2,38
CPLM	3,82	3,26	2,86	2,38
PPLM	3,82	3,26	2,86	2,38

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à dégager un rendement à long terme supérieur à la moyenne, en investissant dans des actions ordinaires de sociétés américaines. Le Fonds peut également, à l'occasion, investir dans des bons du Trésor ou des placements à court terme, dont l'échéance ne dépasse pas trois ans.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct d'excellence équilibré canadien Invesco Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2006

Gestionnaire de fonds: Invesco Canada Ltée

Valeur totale du fonds: 138 042 870 \$

Date d'établissement: décembre 2000

Nombre total d'unités en circulation: 7 107 246

Rotation du portefeuille: 5,38 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,75	—	3,17	—	16,9151	—	39 924
CPLM	1 000	3,75	3,02	3,17	2,47	16,9151	18,2475	8 196
PPLM	1 000	3,75	3,02	3,17	2,47	16,9151	18,2475	11 546

Dans quoi le fonds investit-il?

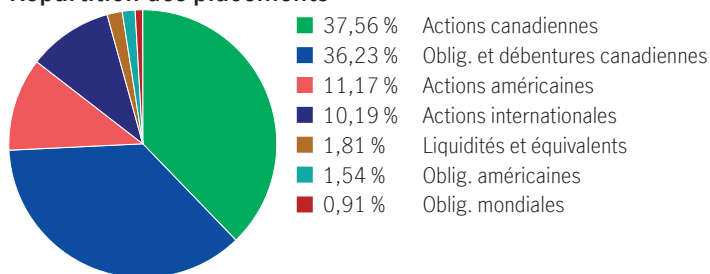
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'excellence équilibré canadien Invesco. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Celestica Inc. Sub Vtg Shs	2,76 %
Element Fleet Management Corp.	2,39 %
Banque Royale du Canada	2,09 %
Toromont Industries Ltd.	1,95 %
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	1,93 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,66 %
Aritzia Inc. Sub Vtg Shs	1,39 %
Intact Financial Corporation	1,35 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	1,31 %
Colliers International Group Inc. Sub Vtg Sh	1,27 %
Total	18,10 %

Total des placements : 275

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

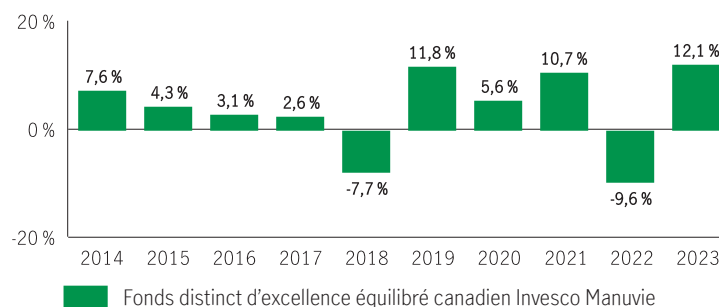
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 453,89 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,81 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,75	—	3,17	—
CPLM	3,75	3,02	3,17	2,47
PPLM	3,75	3,02	3,17	2,47

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital et à générer un revenu en investissant principalement dans les actions canadiennes à fort potentiel de croissance, les titres à revenu fixe de grande qualité émis par le gouvernement canadien et des sociétés canadiennes, les actions étrangères et les titres à revenu fixe de grande qualité, émis par le gouvernement américain et des sociétés américaines.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct d'obligations Canadiennes Fidelity Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds: 60 858 034 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 4 757 878

Rotation du portefeuille: 6,11 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	2,55	—	1,92	—	13,0272	—	47 912
CPLM	1 000	2,51	2,28	2,06	1,96	13,4682	13,7457	28 479
PPLM	1 000	2,51	2,28	2,06	1,96	13,4682	13,7457	14 194

Dans quoi le fonds investit-il?

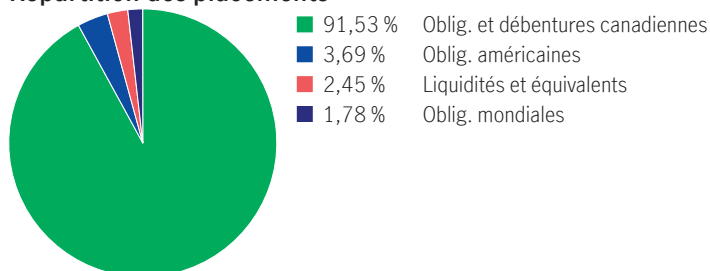
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Obligations canadiennes. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	2,24 %
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	2,15 %
CANADA HSG TR1 4.25% 3/34 144A	2,12 %
Gouv. du Canada, 1,5 %, 2031-12-01	1,81 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2032-06-02	1,54 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,55 %, 2032-09-15	1,43 %
Gouv. du Canada, 0,50 %, 2030-12-01	1,39 %
Province de l'Ontario, 2,6 %, 2025-06-02	1,37 %
Province de l'Ontario, 2,7 %, 2029-06-02	1,36 %
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	1,36 %
Total	16,75 %

Total des placements : 559

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

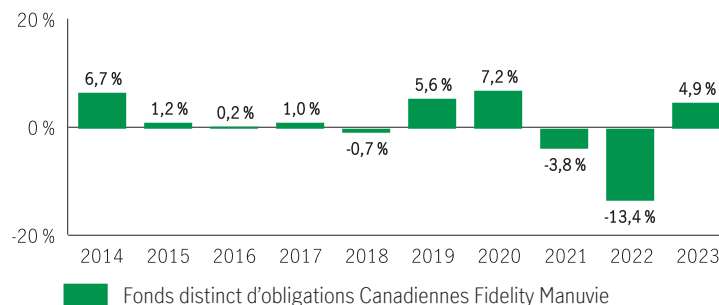
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 071,78 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,70 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00 0,00	PPLM % 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	2,55	—	1,92	—
CPLM	2,51	2,28	2,06	1,96
PPLM	2,51	2,28	2,06	1,96

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,25 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à produire un revenu mensuel régulier. Il investit principalement dans les titres à revenu fixe canadiens.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct d'obligations de sociétés Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 77 361 202 \$

Date d'établissement: janvier 2005

Nombre total d'unités en circulation: 4 688 727

Rotation du portefeuille: 11,19 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	2,84	—	2,39	—	16,7452	—	83 028
CPLM	1 000	2,74	2,44	2,37	2,19	17,8695	18,1845	17 593
PPLM	1 000	2,79	2,44	2,37	2,19	17,8754	18,1845	12 102

Dans quoi le fonds investit-il?

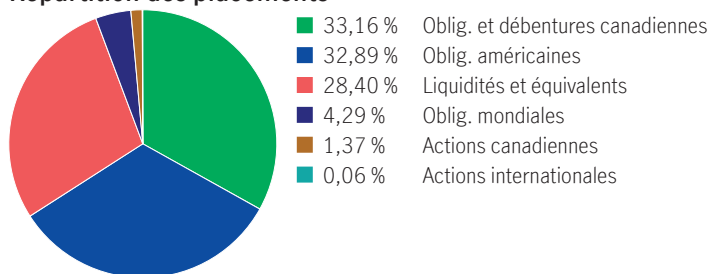
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'obligations de sociétés Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe canadiens et américains.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Federal Home Loan Banks, 2024-01-02	2,61 %
Cenovus Energy Inc., 3,5 %, 2028-02-07	2,31 %
ENBRIDGE INC FRN 15JAN84	2,27 %
Rogers Communications Inc. note à taux variable, 5,25 %, 2082-03-15	2,09 %
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	1,38 %
Bank of Nova Scotia (The), 4,5 %, 2025-12-16	1,29 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 2032-05-15	1,26 %
Billet du Trésor des États-Unis, 4,75 %, 2053-11-15	1,22 %
Athene Global Funding, 2,1 %, 2025-09-24	1,16 %
ATCO Ltd. note à taux variable, 0,06 %, 2078-11-01	1,11 %
Total	16,70 %

Total des placements : 336

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

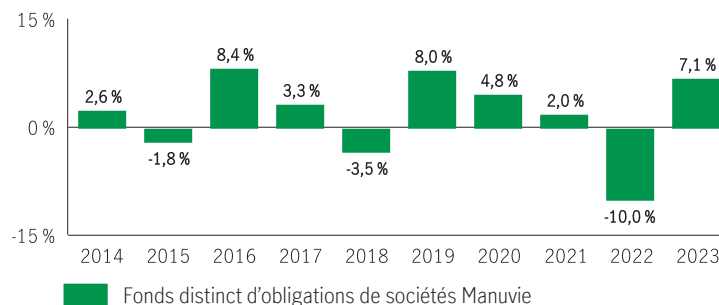
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 210,65 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,93 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00 0,00	PPLM % 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	2,84	—	2,39	—
CPLM	2,74	2,44	2,37	2,19
PPLM	2,79	2,44	2,37	2,19

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,25 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à dégager des rendements à long terme et à verser un revenu stable. Le Fonds investit principalement dans un éventail diversifié de titres canadiens et américains de première qualité et d'obligations à rendement élevé.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct d'obligations Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2010

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 94 715 604 \$

Date d'établissement: octobre 2010

Nombre total d'unités en circulation: 8 955 622

Rotation du portefeuille: 8,96 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	2,68	2,28	1,94	1,67	10,7576	10,9214	66 871
CPLM	1 000	2,68	2,28	1,94	1,67	10,7576	10,9214	12 398
PPLM	1 000	2,68	2,28	1,94	1,67	10,7576	10,9214	2 828

Dans quoi le fonds investit-il?

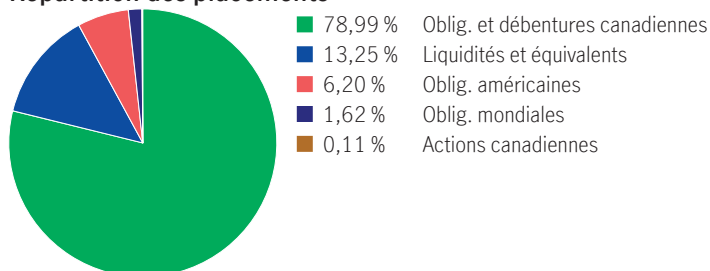
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'obligations Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	2,17 %
Gouv. du Canada, 2024-04-25	1,85 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2053-12-02	1,67 %
Gouv. du Canada, 2 %, 2028-06-01	1,67 %
Gouv. du Canada, 4 %, 2041-06-01	1,64 %
CANADIAN TREASURY BILL 11APR24 TBILL	1,62 %
CANADA HOUSING TRUST NO 1 4.25% 15MAR34	1,17 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2032-06-02	1,07 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,65 %, 2033-06-15	1,05 %
Province de l'Ontario, 2,55 %, 2052-12-02	1,04 %
Total	14,94 %

Total des placements : 428

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

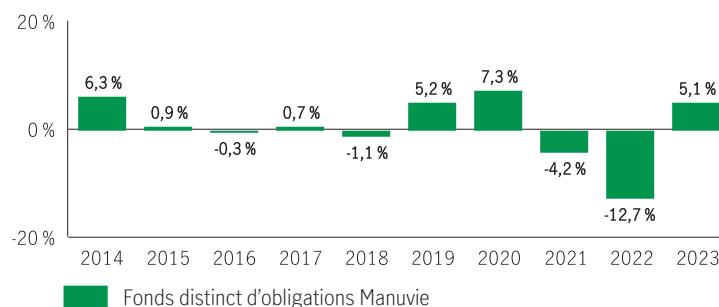
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 056,98 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,56 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,00</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>1,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	5,00	5,00	moins de 2 ans après la souscription	4,00	4,00	moins de 3 ans après la souscription	3,00	3,00	moins de 4 ans après la souscription	2,00	2,00	moins de 5 ans après la souscription	1,00	1,00	moins de 6 ans après la souscription	0,00	0,00	moins de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	5,00	5,00																											
moins de 2 ans après la souscription	4,00	4,00																											
moins de 3 ans après la souscription	3,00	3,00																											
moins de 4 ans après la souscription	2,00	2,00																											
moins de 5 ans après la souscription	1,00	1,00																											
moins de 6 ans après la souscription	0,00	0,00																											
moins de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	2,68	2,28	1,94	1,67
CPLM	2,68	2,28	1,94	1,67
PPLM	2,68	2,28	1,94	1,67

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,25 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à obtenir le plus haut niveau de revenu compatible avec la préservation du capital et une certaine plus-value en investissant principalement dans des obligations et des débiteures d'échéances diverses émises ou garanties par les gouvernements ou des sociétés fédéraux, provinciaux ou municipaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct de croissance Catégorie d'excellence canadienne BQÉ Invesco Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2006

Gestionnaire de fonds: Invesco Canada Ltée

Valeur totale du fonds: 44 603 959 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 1 508 218

Rotation du portefeuille: 4,15 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,66	—	3,08	—	19,4567	—	23 866
CPLM	1 000	3,66	3,30	3,08	2,71	19,4567	21,6772	13 315
PPLM	1 000	3,66	3,30	3,08	2,71	19,4567	21,6772	3 219

Dans quoi le fonds investit-il?

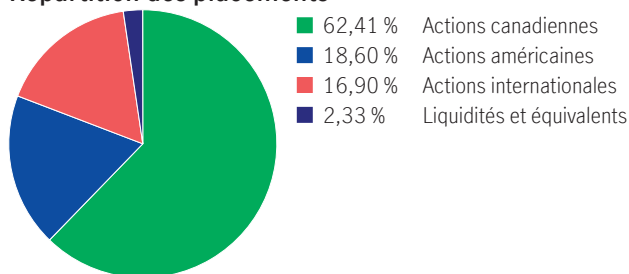
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de catégorie d'excellence canadienne BQÉ Invesco. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Celestica Inc. Sub Vtg Shs	4,58 %
Element Fleet Management Corp.	3,98 %
Banque Royale du Canada	3,48 %
Toromont Industries Ltd.	3,24 %
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	3,21 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,75 %
Aritzia Inc. Sub Vtg Shs	2,31 %
Intact Financial Corporation	2,24 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	2,18 %
Colliers International Group Inc. Sub Vtg Sh	2,10 %
Total	30,07 %

Total des placements : 99

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

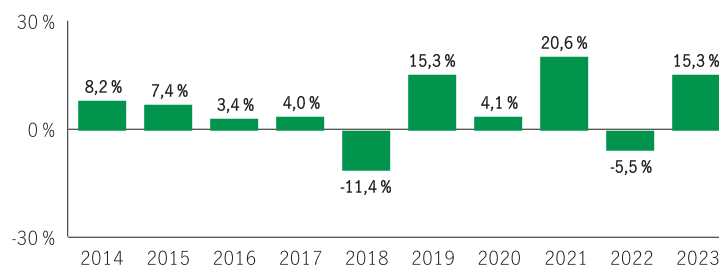
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 748,92 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,75 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Fonds distinct de croissance Catégorie d'excellence canadienne BQÉ Invesco Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,66	—	3,08	—
CPLM	3,66	3,30	3,08	2,71
PPLM	3,66	3,30	3,08	2,71

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite, moyenne et grande capitalisation offrant un potentiel de croissance.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct De Croissance Gestion Fiscale Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2006

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 17 779 799 \$

Date d'établissement: janvier 2002

Nombre total d'unités en circulation: 556 891

Rotation du portefeuille: 6,27 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CAP	500	3,69	2,70	27,0992	40
CPLM	1 000	3,47	2,84	29,9682	408
PPLM	1 000	3,47	2,84	29,9682	626

Dans quoi le fonds investit-il?

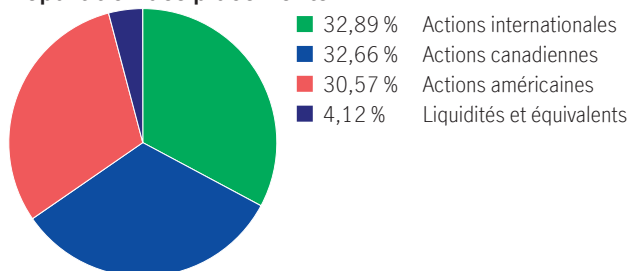
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de croissance Gestion fiscale Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	1,51 %
Microsoft Corp.	1,46 %
Amphenol Corp. Cl A	1,39 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,35 %
Visa Inc. Com Cl A	1,33 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,33 %
Marsh & McLennan Cos.	1,27 %
Gouv. du Canada, 2024-02-01	1,16 %
Aon PLC Shs Cl A	1,14 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	1,12 %
Total	13,06 %

Total des placements : 255

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

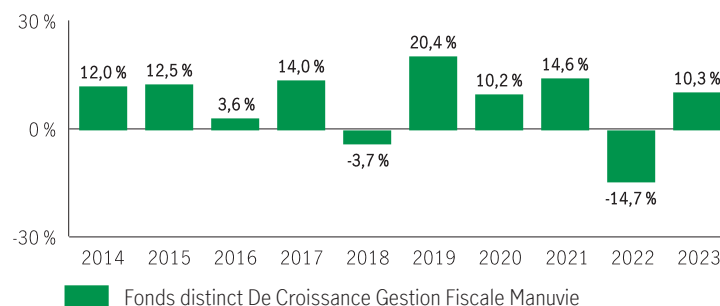
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 2 052,61 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,46 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CAP	3,69	2,70
CPLM	3,47	2,84
PPLM	3,47	2,84

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : L'objectif de placement de ce fonds est d'obtenir une efficacité après impôts du portefeuille afin de maximiser le rendement global après impôts en investissant directement dans des sociétés de haute qualité à petite, moyenne et grande capitalisation canadiennes, américaines et internationales.

Stratégie : Le Fonds investit dans des parts du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct de dividendes mondiaux Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2014

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 64 459 857 \$

Date d'établissement: septembre 2014

Nombre total d'unités en circulation: 3 407 403

Rotation du portefeuille: 12,68 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,89	3,32	2,90	2,34	17,8448	18,7138	67 872
CPLM	1 000	3,89	3,24	2,90	2,34	17,8448	18,8242	27 394
PPLM	1 000	3,89	3,24	2,90	2,34	17,8448	18,8242	13 669

Dans quoi le fonds investit-il?

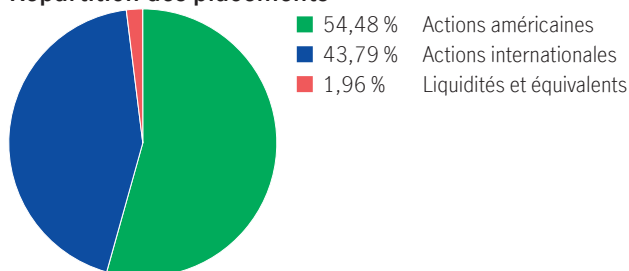
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de dividendes mondiaux Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	5,34 %
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc. Shs	4,03 %
Alphabet Inc. Cl A	3,39 %
Samsung Electronics Co. Ltd. Pfd Shs Non -Voting	3,21 %
CRH PLC Shs	3,16 %
ConocoPhillips	3,01 %
Compagnie de Saint-Gobain Shs	2,98 %
ING Groep N.V. Ing Groep N V	2,97 %
Philip Morris International Inc.	2,90 %
Apple Inc.	2,87 %
Total	33,86 %

Total des placements : 51

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

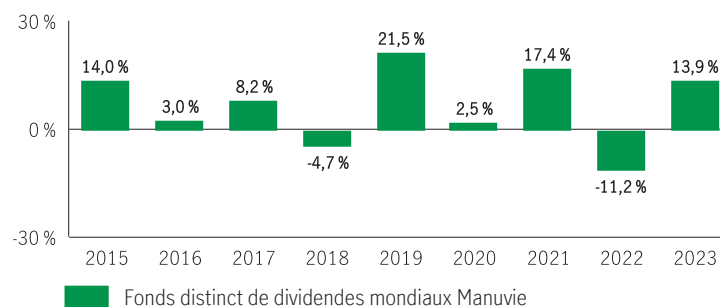
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 septembre 2014, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 883,12 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,06 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,89	3,32	2,90	2,34
CPLM	3,89	3,24	2,90	2,34
PPLM	3,89	3,24	2,90	2,34

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié de titres de participation mondiaux productifs de dividendes.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct de placement international Manuvie (fermé)

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 35 377 814 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 1 669 476

Rotation du portefeuille: 0,23 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	4,02	3,40	3,43	2,42	19,6028	21,4251	255 137
CPLM	1 000	4,02	3,40	3,43	2,42	19,6028	21,4251	145 932
PPLM	1 000	4,02	3,40	3,43	2,42	19,6028	21,4251	67 313

Dans quoi le fonds investit-il?

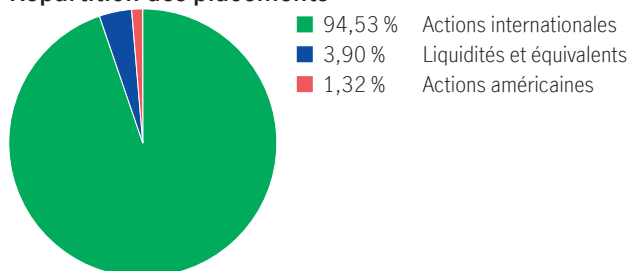
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie de placement international Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Aon PLC Shs CIA	4,01 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	3,93 %
RELX PLC Shs	3,79 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Shs	3,46 %
Bunzl PLC Shs	3,37 %
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	2,98 %
Deutsche Boerse AG Namen -Akt	2,85 %
NOVO NORDISK A/S	2,83 %
HDFC Bank Ltd. Eq New Fv Re 1	2,61 %
Ashtead Group PLC Shs	2,54 %
Total	32,36 %

Total des placements : 64

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

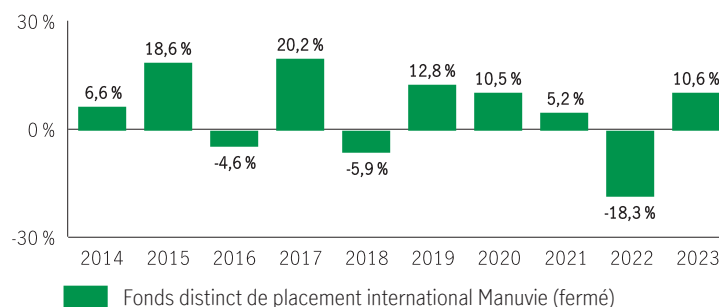
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 615,38 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,91 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	4,02	3,40	3,43	2,42
CPLM	4,02	3,40	3,43	2,42
PPLM	4,02	3,40	3,43	2,42

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce Fonds vise à faire croître le capital à long terme et à diversifier les risques investissant principalement dans des actions de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct de placements diversifiés Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 563 855 067 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 24 552 024

Rotation du portefeuille: 4,39 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,51	3,01	2,93	2,29	20,8984	22,1616	166 525
CPLM	1 000	3,51	3,01	2,93	2,29	20,8984	22,1616	81 818
PPLM	1 000	3,51	3,01	2,93	2,29	20,8984	22,1616	27 749

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de placements diversifiés Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe canadiens.

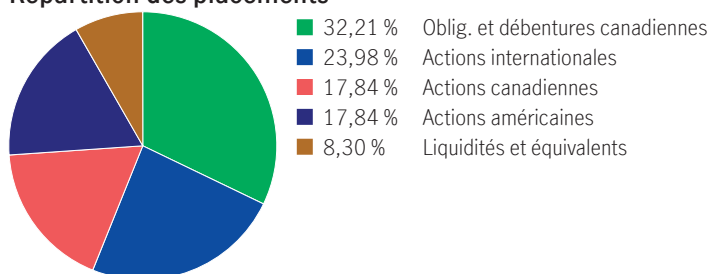
Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Province de l'Ontario, 3,6 %, 2028-03-08	2,86 %
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	2,74 %
Gouv. du Canada, 2024-01-04	2,17 %
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	1,83 %
Province de l'Ontario, 4,65 %, 2041-06-02	1,32 %
CANADIAN TREASURY BILL 14MAR24 TBILL	1,16 %
Gouv. du Canada, 2024-02-29	1,09 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 2028-02-28	1,03 %
Thomson Reuters Corp., 0,02 %, 2025-05-14	1,01 %
Gouv. du Canada, 2024-02-15	0,94 %

Total 16,15 %

Total des placements : 348

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

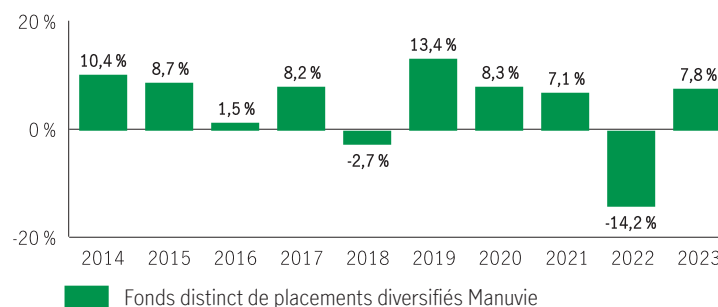
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 559,42 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,54 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,51	3,01	2,93	2,29
CPLM	3,51	3,01	2,93	2,29
PPLM	3,51	3,01	2,93	2,29

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds équilibré vise la croissance du capital à long terme. Le Fonds vise à dégager des rendements nets d'impôt élevés, à long terme. Le sous-conseiller a l'intention d'atteindre cet objectif en investissant dans un ensemble diversifié d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, de bons du Trésor, de billets à court terme, de débiteures et d'obligations. Le Fonds peut également investir la totalité de son actif dans d'autres fonds de Manuvie.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct de revenu de dividendes Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 1 103 752 589 \$

Date d'établissement: avril 2013

Nombre total d'unités en circulation: 45 743 378

Rotation du portefeuille: 3,75 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,56	—	2,99	—	22,3549	—	78 661
CPLM	1 000	3,67	3,08	3,13	2,71	22,3852	23,4792	34 967
PPLM	1 000	3,64	3,08	3,12	2,71	22,4595	23,4792	38 849

Dans quoi le fonds investit-il?

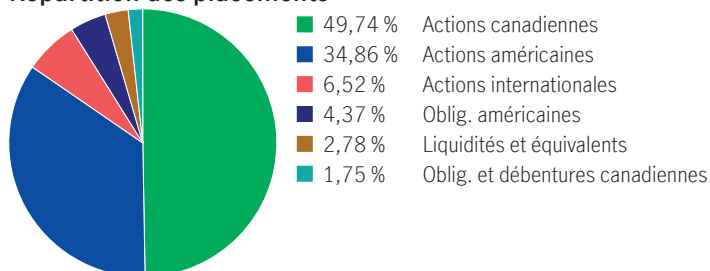
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu de dividendes Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Thomson Reuters Corp. Com No Par	4,04 %
Linde PLC Shs	4,02 %
Roper Technologies Inc.	4,02 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,01 %
Constellation Software Inc.	4,01 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,99 %
Visa Inc. Com CI A	3,99 %
FirstService Corporation	3,98 %
Waste Connections Inc.	3,28 %
Cadence Design Systems Inc.	2,97 %
Total	38,31 %

Total des placements : 80

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

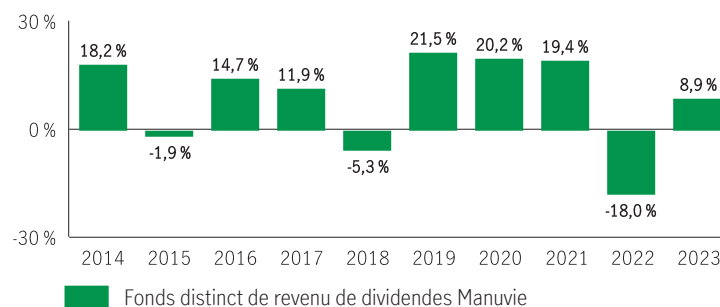
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 2 194,51 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,18 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,56	—	2,99	—
CPLM	3,67	3,08	3,13	2,71
PPLM	3,64	3,08	3,12	2,71

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds d'actions canadiennes vise à procurer un revenu et à faire croître le capital à long terme. Le Fonds investira dans un portefeuille diversifié dont le volet en actions sera composé principalement d'actions ordinaires et privilégiées canadiennes versant des dividendes. Il peut aussi investir dans des titres de fiducies de placement immobilier (FPI) et de fiducies de redevances. Une partie de l'actif du Fonds peut également être investie dans des titres étrangers.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct de revenu de dividendes TD Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Gestion de Placements TD inc.

Valeur totale du fonds: 489 770 209 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 23 614 160

Rotation du portefeuille: 4,37 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,59	3,18	2,62	2,33	18,6309	19,7256	304 368
CPLM	1 000	3,59	3,18	2,62	2,33	18,6309	19,7256	125 751
PPLM	1 000	3,59	3,18	2,62	2,33	18,6309	19,7256	37 369

Dans quoi le fonds investit-il?

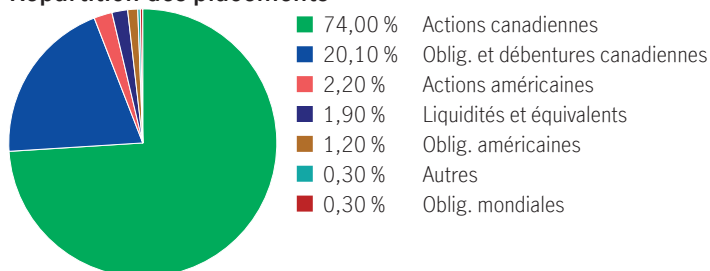
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu de dividendes TD. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	7,52 %
La Banque Toronto-Dominion	7,02 %
Banque de Montréal	6,12 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,91 %
Brookfield Corporation	4,41 %
Chemin de fer Canadien Limitée	3,71 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,61 %
Enbridge Inc.	3,41 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,21 %
Société Financière Manuvie	2,01 %
Total	45,92 %

Total des placements : 660

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

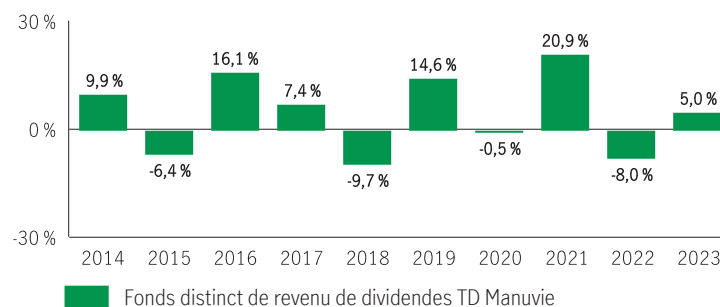
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 542,47 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,43 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	
	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,59	3,18	2,62	2,33
CPLM	3,59	3,18	2,62	2,33
PPLM	3,59	3,18	2,62	2,33

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : L'objectif fondamental de placement est de procurer un revenu et, en second lieu, de faire croître le capital, en investissant principalement dans des titres produisant un revenu.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct de revenu et de croissance canadien CI Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2007

Gestionnaire de fonds: Placements CI

Valeur totale du fonds: 385 001 610 \$

Date d'établissement: octobre 2006

Nombre total d'unités en circulation: 18 159 828

Rotation du portefeuille: 8,37 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	4,09	3,27	3,23	2,45	18,1610	19,1399	164 578
CPLM	1 000	4,09	3,19	3,23	2,48	18,1610	19,5375	26 816
PPLM	1 000	4,09	3,19	3,23	2,48	18,1610	19,5375	7 148

Dans quoi le fonds investit-il?

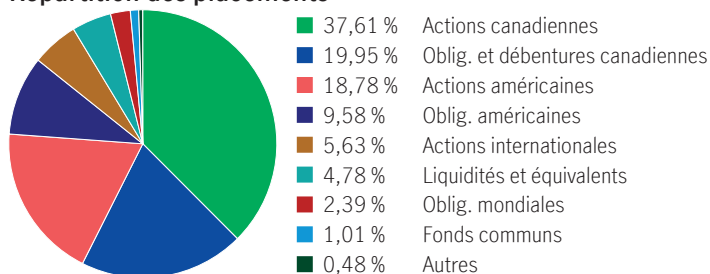
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu et de croissance canadien CI. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Société Financière Manuvie	2,79 %
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	2,18 %
Canadian Natural Resources Ltd.	2,17 %
Banque de Montréal	2,02 %
Microsoft Corp.	1,72 %
Wheaton Precious Metals Corp.	1,63 %
Advanced Micro Devices Inc.	1,61 %
Enbridge Inc.	1,61 %
BANK OF NOVA SCOTIA/THE	1,49 %
Cenovus Energy Inc.	1,39 %
Total	18,62 %

Total des placements : 686

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

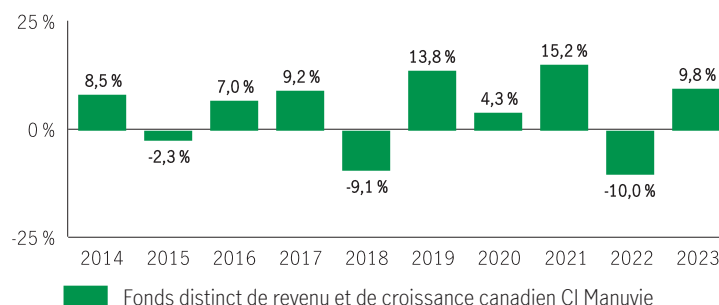
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 519,58 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,27 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	4,09	3,27	3,23	2,45
CPLM	4,09	3,19	3,23	2,48
PPLM	4,09	3,19	3,23	2,48

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu stable et à préserver le capital en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement d'actions, de titres de participation connexes et de titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens. Le Fonds peut aussi investir dans des titres étrangers.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct de revenu fondamental Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: août 2015

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 804 304 382 \$

Date d'établissement: août 2015

Nombre total d'unités en circulation: 57 052 394

Rotation du portefeuille: 3,64 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,33	3,09	2,29	2,06	13,4172	13,8033	470 087
CPLM	1 000	3,21	2,99	2,26	1,99	13,5555	13,8499	173 208
PPLM	1 000	3,37	2,99	2,35	1,99	13,3537	13,8499	50 717

Dans quoi le fonds investit-il?

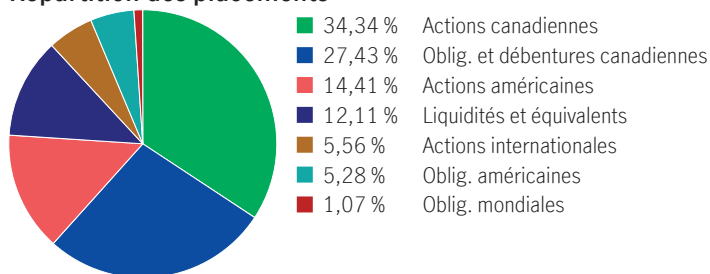
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu fondamental Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente détient principalement des actions et des placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

La Banque Toronto-Dominion Com New	3,34 %
Constellation Software Inc.	2,35 %
Chemin de fer Canadien Limitée	2,24 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,22 %
TMX Group Limited	2,02 %
Microsoft Corp.	1,84 %
Banque de Montréal	1,83 %
Intact Financial Corporation	1,78 %
Empire Co. Ltd. CIA	1,71 %
Province de l'Ontario, 2,55 %, 2052-12-02	1,52 %
Total	20,84 %

Total des placements : 346

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêts, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 8 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

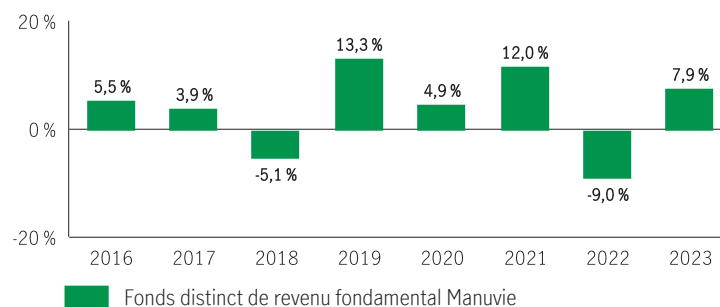
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 24 août 2015, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 385,29 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,98 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,33	3,09	2,29	2,06
CPLM	3,21	2,99	2,26	1,99
PPLM	3,37	2,99	2,35	1,99

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce portefeuille équilibré vise à procurer un revenu mensuel régulier. Le Fonds investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Discipline Actions Amérique Fidelity Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.l.

Valeur totale du fonds: 114 076 260 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 2 609 382

Rotation du portefeuille: 11,65 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CAP	500	3,47	2,75	37,2202	721
CPLM	1 000	3,47	2,75	37,2202	—
PPLM	1 000	3,47	2,75	37,2202	231

Dans quoi le fonds investit-il?

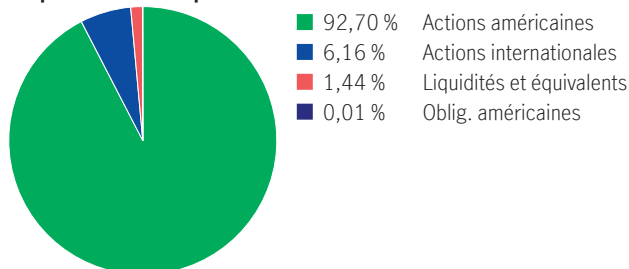
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	7,34 %
Apple Inc.	5,31 %
NVIDIA Corp.	4,57 %
Amazon.com Inc.	3,82 %
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	3,46 %
JPMorgan Chase & Co.	2,82 %
Meta Platforms Inc. Cl A	2,17 %
Exxon Mobil Corp.	2,15 %
Eli Lilly & Co.	2,05 %
Salesforce.com Inc.	1,99 %
Total	35,68 %

Total des placements : 238

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

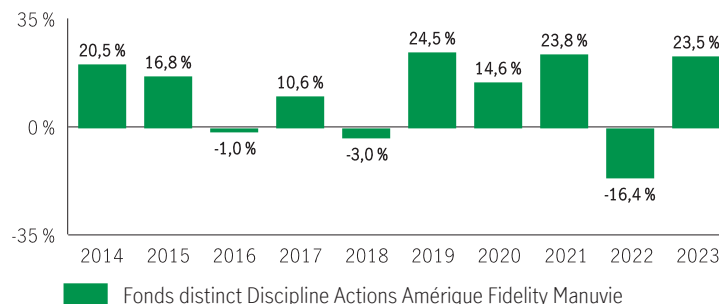
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 2 725,90 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 10,55 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	
	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CAP	3,47	2,75
CPLM	3,47	2,75
PPLM	3,47	2,75

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Il investit principalement dans des actions de sociétés américaines.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Discipline Actions Canada Fidelity Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.l.

Valeur totale du fonds: 107 965 837 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 4 982 790

Rotation du portefeuille: 9,13 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,92	3,37	2,84	2,80	19,5140	21,0988	298 360
CPLM	1 000	3,38	3,37	2,85	2,80	21,2536	21,0988	547 409
PPLM	1 000	3,38	3,37	2,85	2,80	21,2536	21,0988	239 444

Dans quoi le fonds investit-il?

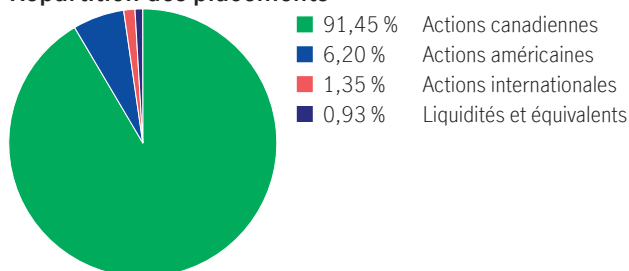
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Discipline Actions Canada. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Chemin de fer Canadien Limitée	6,59 %
Banque Royale du Canada	5,70 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,96 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,17 %
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	4,01 %
Banque de Montréal	3,82 %
Enbridge Inc.	3,81 %
Agnico-Eagle Mines Ltd.	3,79 %
Constellation Software Inc.	3,12 %
Alimentation Couche-Tard Inc. Multiple Vtg Sh	2,87 %
Total	42,84 %

Total des placements : 99

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

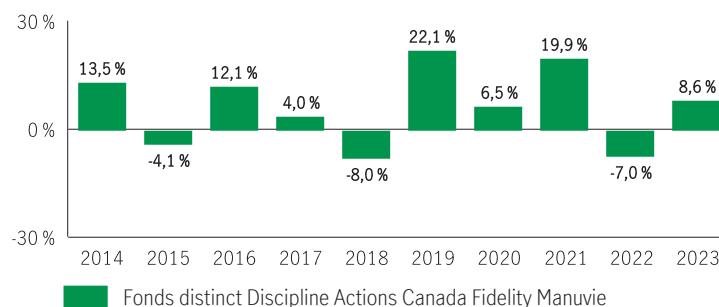
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 838,46 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,28 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.			À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,92	3,37	2,84	2,80
CPLM	3,38	3,37	2,85	2,80
PPLM	3,38	3,37	2,85	2,80

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Discipline Actions Canada Fidelity Manuvie (fermé)

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.l.

Valeur totale du fonds: 107 965 837 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 4 982 790

Rotation du portefeuille: 9,13 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CAP	—	3,38	2,85	21,2536	1 114 075
CPLM	1 000	3,92	2,84	19,5140	31 181
PPLM	1 000	3,92	2,84	19,5140	12 231

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Discipline Actions Canada. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

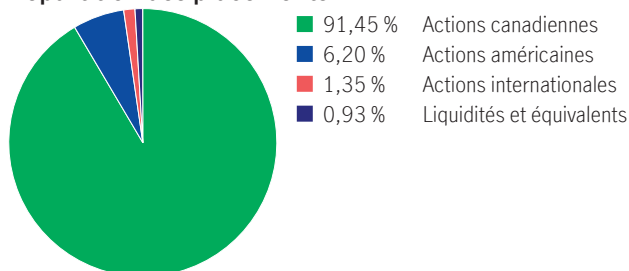
Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Chemin de fer Canadien Limitée	6,59 %
Banque Royale du Canada	5,70 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,96 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,17 %
Rogers Communications Inc. CI B Non Vtg	4,01 %
Banque de Montréal	3,82 %
Enbridge Inc.	3,81 %
Agnico-Eagle Mines Ltd.	3,79 %
Constellation Software Inc.	3,12 %
Alimentation Couche-Tard Inc. Multiple Vtg Sh	2,87 %

Total 42,84 %

Total des placements : 99

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM catégorie A (fermé), après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

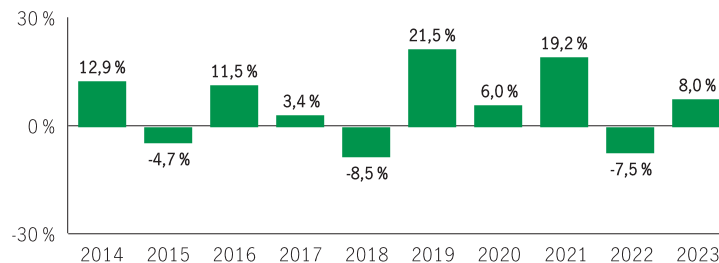
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM catégorie A (fermé), détient 1 742,00 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,71 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM catégorie A (fermé). On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



Fonds distinct Discipline Actions Canada Fidelity Manuvie (fermé)

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez		Comment cela fonctionne	
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit		<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission. 	
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CAP	3,38	2,85
CPLM	3,92	2,84
PPLM	3,92	2,84

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Équilibre Canada Fidelity Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds: 491 163 508 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 24 046 886

Rotation du portefeuille: 3,70 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,85	3,17	2,83	2,37	18,3181	19,5701	190 258
CPLM	1 000	3,85	3,17	2,83	2,37	18,3181	19,5701	30 442
PPLM	1 000	3,85	3,17	2,83	2,37	18,3181	19,5701	38 948

Dans quoi le fonds investit-il?

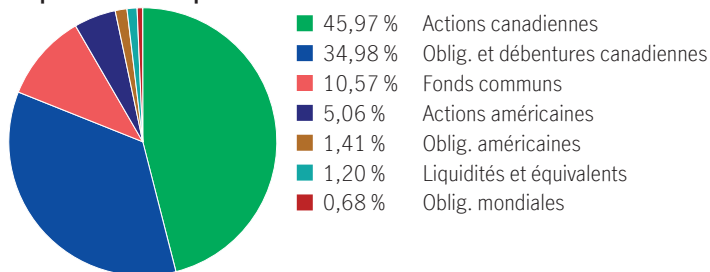
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Équilibre Canada. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé	10,57 %
Constellation Software Inc.	3,48 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,37 %
Shopify Inc. Cl A	3,09 %
Chemin de fer Canadien Limitée	2,82 %
Restaurant Brands International Inc.	1,89 %
Dollarama Inc.	1,78 %
Brookfield Asset Management Ltd. Cl A Ltd Vtg Shs	1,72 %
Microsoft Corp.	1,70 %
Teck Resources Ltd. Cl B Sub Vtg	1,54 %
Total	31,96 %

Total des placements : 611

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

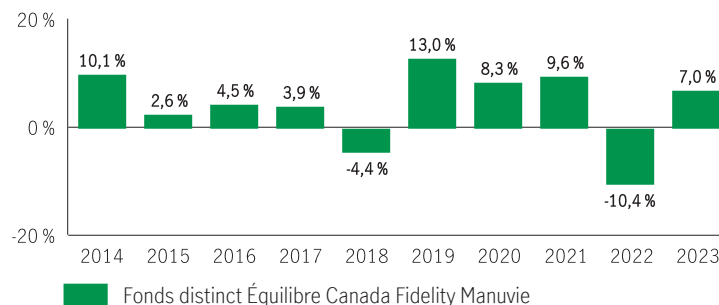
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 508,15 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,20 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	
	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,85	3,17	2,83	2,37
CPLM	3,85	3,17	2,83	2,37
PPLM	3,85	3,17	2,83	2,37

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à produire un rendement total élevé. Il utilise une approche équilibrée. Le Fonds investit principalement, sur le marché canadien, dans une combinaison d'actions, d'obligations de premier ordre, de titres à rendement élevé et d'instruments du marché monétaire.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct équilibré canadien Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2010

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 173 984 729 \$

Date d'établissement: octobre 2010

Nombre total d'unités en circulation: 8 185 505

Rotation du portefeuille: 4,15 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,56	2,92	2,65	2,10	19,5496	20,6020	38 635
CPLM	1 000	3,56	2,92	2,65	2,10	19,5496	20,6020	8 228
PPLM	1 000	3,56	2,92	2,65	2,10	19,5496	20,6020	7 965

Dans quoi le fonds investit-il?

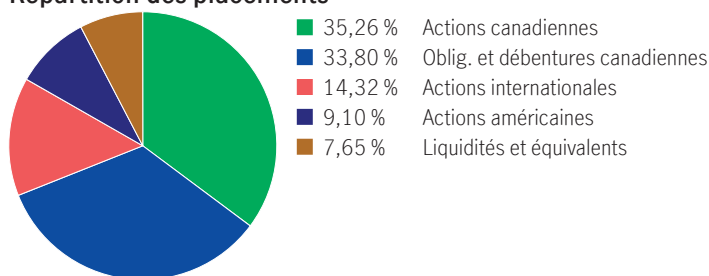
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré canadien Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	3,12 %
Province de l'Ontario, 3,6 %, 2028-03-08	3,00 %
Gouv. du Canada, 2024-02-15	2,27 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,04 %
Banque Royale du Canada	1,90 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	1,78 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,65 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,64 %
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	1,40 %
Province de l'Ontario, 4,65 %, 2041-06-02	1,37 %
Total	20,17 %

Total des placements : 261

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

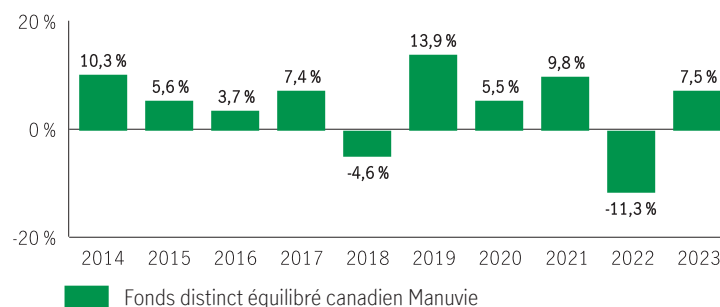
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 556,59 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,53 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,56	2,92	2,65	2,10
CPLM	3,56	2,92	2,65	2,10
PPLM	3,56	2,92	2,65	2,10

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître et à préserver le capital à long terme. Le Fonds peut investir la totalité de son actif dans un portefeuille diversifié d'autres fonds communs et peut aussi investir dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des bons du Trésor, des billets à court terme, des débetures et des obligations.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct équilibré Sélect Invesco Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Invesco Canada Ltée

Valeur totale du fonds: 37 782 704 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 1 332 911

Rotation du portefeuille: 3,43 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,31	—	2,80	—	22,5283	—	131 772
CPLM	1 000	3,38	3,08	2,80	2,66	22,3919	23,6206	39 485
PPLM	1 000	3,39	3,08	2,80	2,66	22,3444	23,6206	32 270

Dans quoi le fonds investit-il?

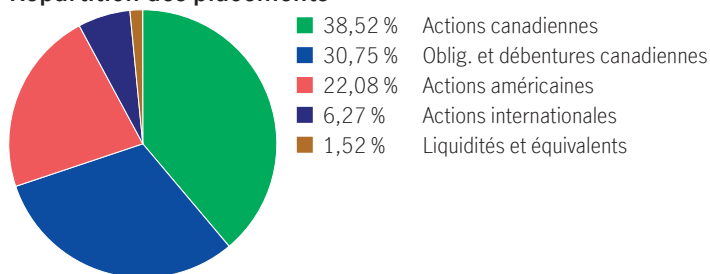
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré Sélect Invesco. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacent est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	5,32 %
Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	4,08 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,49 %
ICON PLC Shs	2,18 %
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2033-12-01	2,13 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	2,12 %
Marriott International Inc. Cl A	2,12 %
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	2,11 %
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	2,06 %
Expeditors International of Washington, Inc.	2,05 %
Total	27,63 %

Total des placements : 264

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

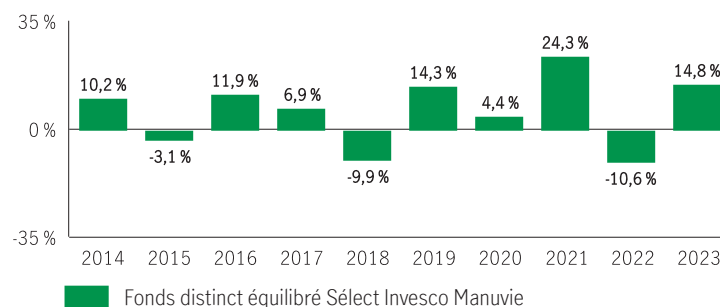
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 751,45 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,77 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	
	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,31	—	2,80	—
CPLM	3,38	3,08	2,80	2,66
PPLM	3,39	3,08	2,80	2,66

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital et à générer un revenu à long terme. Le Fonds investit dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, mais aussi dans des actions et des titres à revenu fixe étrangers.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Étoile du Nord Fidelity Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.l.

Valeur totale du fonds: 112 050 027 \$

Date d'établissement: janvier 2004

Nombre total d'unités en circulation: 4 227 938

Rotation du portefeuille: 13,14 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,84	3,70	2,57	3,26	24,5127	26,5748	296 764
CPLM	1 000	3,84	3,63	2,57	3,21	24,5127	26,2276	145 870
PPLM	1 000	3,84	3,63	2,57	3,21	24,5127	26,2276	80 064

Dans quoi le fonds investit-il?

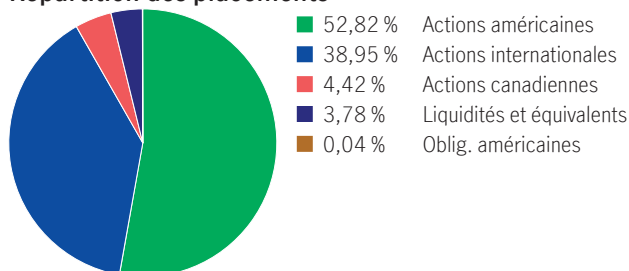
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Étoile du Nord. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	2,59 %
NVIDIA Corp.	2,07 %
Metro Inc.	1,34 %
Meta Platforms Inc. Cl A	1,30 %
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	1,30 %
Amazon.com Inc.	1,27 %
Johnson & Johnson	1,07 %
Imperial Brands PLC Shs	1,06 %
Diageo PLC Shs	1,05 %
Nestle S.A. Shs Nom	1,03 %
Total	14,08 %

Total des placements : 822

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

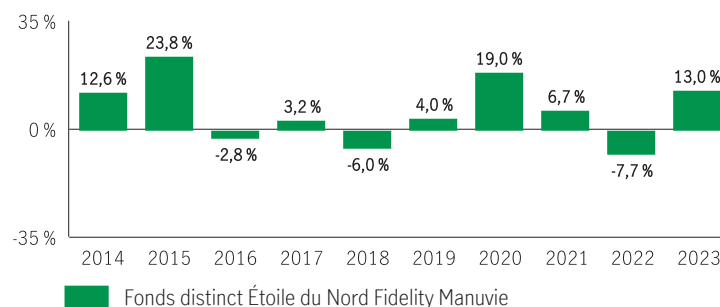
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 810,15 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,11 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,84	3,70	2,57	3,26
CPLM	3,84	3,63	2,57	3,21
PPLM	3,84	3,63	2,57	3,21

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Il investit principalement dans des titres de participation de sociétés du monde entier.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Frontière Nord Fidelity Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2012

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.l.

Valeur totale du fonds: 57 539 996 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 1 462 317

Rotation du portefeuille: 6,43 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	4,12	—	3,69	—	48,8770	—	603 372
CPLM	1 000	3,74	3,43	3,18	3,07	22,4451	29,4392	230 819
PPLM	1 000	3,74	3,43	3,18	3,07	22,4451	29,4392	80 647

Dans quoi le fonds investit-il?

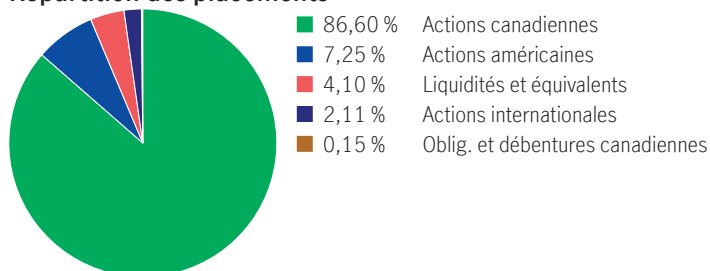
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Frontière Nord. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Chemin de fer Canadien Limitée	4,96 %
Banque Royale du Canada	4,96 %
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	3,87 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,84 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,70 %
Alimentation Couche-Tard Inc. Multiple Vtg Sh	3,49 %
Constellation Software Inc.	2,87 %
Agnico-Eagle Mines Ltd.	2,82 %
Intact Financial Corporation	2,69 %
TMX Group Limited	2,53 %
Total	35,72 %

Total des placements : 157

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

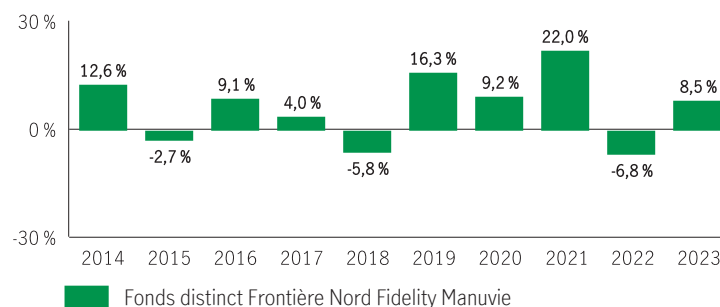
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 835,94 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,26 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	4,12	—	3,69	—
CPLM	3,74	3,43	3,18	3,07
PPLM	3,74	3,43	3,18	3,07

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Frontière Nord Fidelity Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2008

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds: 227 251 383 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 7 807 375

Rotation du portefeuille: 10,17 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CAP	500	3,47	2,65	21,2810	66 390

Dans quoi le fonds investit-il?

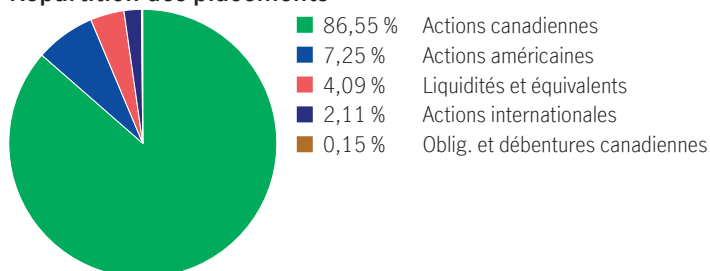
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Frontière Nord. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Chemin de fer Canadien Limitée	4,96 %
Banque Royale du Canada	4,95 %
Rogers Communications Inc. CI B Non Vtg	3,87 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,84 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,70 %
Alimentation Couche-Tard Inc. Multiple Vtg Sh	3,48 %
Constellation Software Inc.	2,87 %
Agnico-Eagle Mines Ltd.	2,82 %
Intact Financial Corporation	2,69 %
TMX Group Limited	2,52 %
Total	35,70 %

Total des placements : 157

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CAP, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

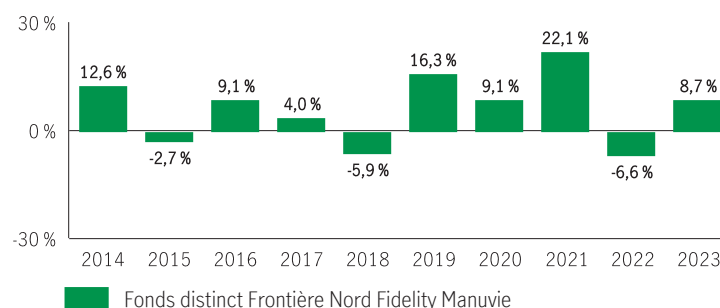
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CAP, détient 1 840,02 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,29 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CAP. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		7,00
	moins de 2 ans après la souscription		6,50
	moins de 3 ans après la souscription		6,00
	moins de 4 ans après la souscription		5,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
	moins de 7 ans après la souscription		2,00
plus de 7 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CAP	3,47	2,65

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Frontière Nord Fidelity Manuvie (fermé)

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 1999

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.l.

Valeur totale du fonds: 57 539 996 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 1 462 317

Rotation du portefeuille: 6,43 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CAP	—	3,74	3,18	22,4451	284 008
CPLM	1 000	4,12	3,69	48,8770	190 030
PPLM	1 000	4,14	3,69	41,9665	127 136

Dans quoi le fonds investit-il?

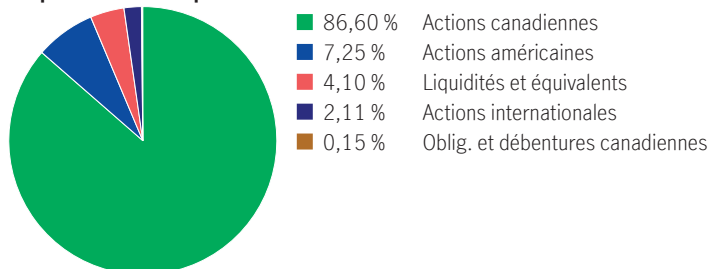
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Frontière Nord. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Chemin de fer Canadien Limitée	4,96 %
Banque Royale du Canada	4,96 %
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	3,87 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,84 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,70 %
Alimentation Couche-Tard Inc. Multiple Vtg Sh	3,49 %
Constellation Software Inc.	2,87 %
Agnico-Eagle Mines Ltd.	2,82 %
Intact Financial Corporation	2,69 %
TMX Group Limited	2,53 %
Total	35,72 %

Total des placements : 157

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM catégorie A (fermé), après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

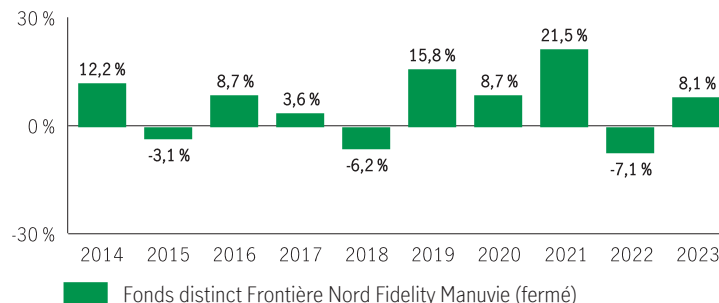
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM catégorie A (fermé), détient 1 764,99 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,85 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM catégorie A (fermé). On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CAP	3,74	3,18
CPLM	4,12	3,69
PPLM	4,14	3,69

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Gestion de la volatilité mondiale Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 50 846 056 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 4 081 798

Rotation du portefeuille: 4,76 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,48	2,97	2,44	1,99	11,7602	12,0964	80 640
CPLM	1 000	3,48	2,96	2,44	1,99	11,7602	12,1112	11 763
PPLM	1 000	3,48	2,96	2,44	1,99	11,7602	12,1112	2 497

Dans quoi le fonds investit-il?

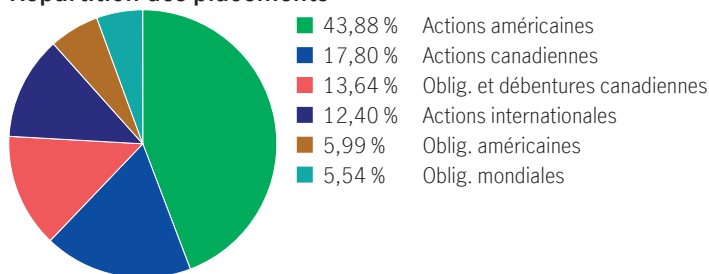
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Gestion de la volatilité mondiale Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente investit principalement dans des FNB lui permettant de participer aux marchés étrangers des actions et des placements à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

SPDR BLOOMBERG INTL TREASURY BOND ETF	11,22 %
Financial Select Sector SPDR	3,53 %
Apple Inc.	1,97 %
Microsoft Corp.	1,92 %
SPDR BLOOMBERG HIGH YIELD BOND ETF	1,23 %
Amazon.com Inc.	1,20 %
Banque Royale du Canada	1,10 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	0,92 %
NVIDIA Corp.	0,75 %
Shopify Inc. Cl A	0,73 %
Total	24,56 %

Total des placements : 20881

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance du capital et qui a une bonne tolérance aux fluctuations des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

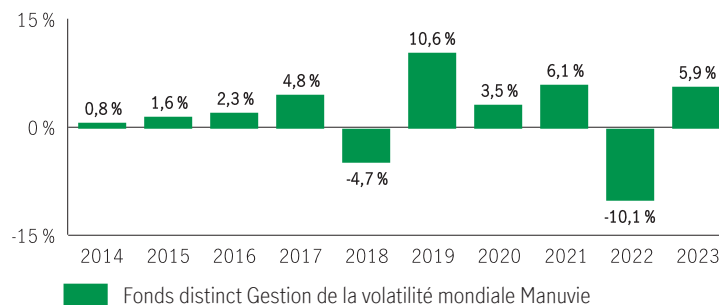
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 211,09 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,93 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,48	2,97	2,44	1,99
CPLM	3,48	2,96	2,44	1,99
PPLM	3,48	2,96	2,44	1,99

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce Fonds vise à obtenir un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme tout en tentant de gérer la volatilité de l'ensemble du portefeuille.

Stratégie : Le Fonds investit dans des parts du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct marché monétaire Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2018

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 72 008 833 \$

Date d'établissement: mai 2018

Nombre total d'unités en circulation: 6 936 223

Rotation du portefeuille: --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	1,39	1,21	1,05	0,98	10,1012	10,4833	898 351
CPLM	1 000	1,20	1,22	0,93	1,03	10,4990	10,4869	291 515
PPLM	1 000	1,23	1,22	0,93	1,03	10,4840	10,4869	112 743

Dans quoi le fonds investit-il?

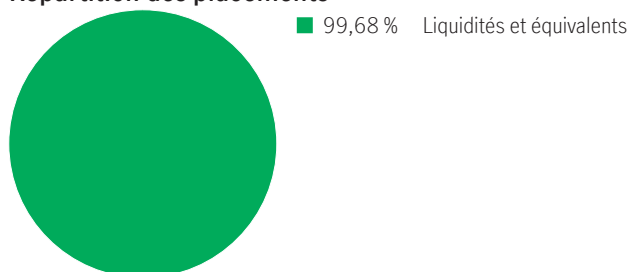
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds du marché monétaire Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'instruments du marché monétaire canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

TORONTO HYDRO CORPORATION 02JAN24 DN	9,70 %
PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA 19MAR24 PN	9,21 %
PROVINCE OF ALBERTA 13FEB24 TBILL	5,66 %
MERIT TRUST 15APR24 DN	4,35 %
SAFE TRUST 08FEB24 DN	4,11 %
SURE TRUST 08FEB24 DN	4,11 %
TOYOTA CREDIT CANADA INC 08MAY24 DN	3,80 %
TORONTO-DOMINION BANK, THE 30JAN24 BA	3,62 %
TOYOTA CREDIT CANADA INC 17JUN24 DN	3,50 %
PROVINCE OF ALBERTA 10JAN24 PN	3,24 %
Total	51,30 %

Total des placements : 35

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à obtenir des liquidités.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

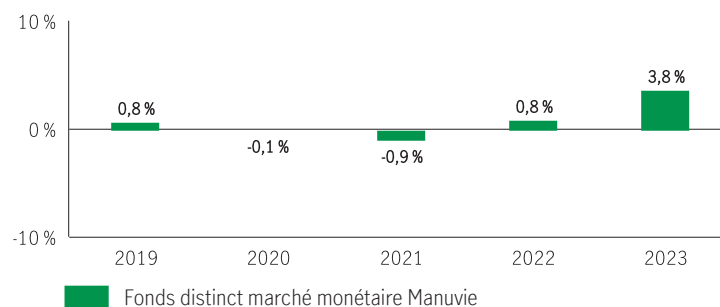
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 mai 2018, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 048,74 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,85 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>4,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>1,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	4,00	4,00	moins de 2 ans après la souscription	3,00	3,00	moins de 3 ans après la souscription	2,00	2,00	moins de 4 ans après la souscription	1,00	1,00	moins de 5 ans après la souscription	0,00	0,00	moins de 6 ans après la souscription	0,00	0,00	moins de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	4,00	4,00																											
moins de 2 ans après la souscription	3,00	3,00																											
moins de 3 ans après la souscription	2,00	2,00																											
moins de 4 ans après la souscription	1,00	1,00																											
moins de 5 ans après la souscription	0,00	0,00																											
moins de 6 ans après la souscription	0,00	0,00																											
moins de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	1,39	1,21	1,05	0,98
CPLM	1,20	1,22	0,93	1,03
PPLM	1,23	1,22	0,93	1,03

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,25 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu d'intérêt en investissant dans des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité émis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada, des banques à charte canadiennes ou des sociétés de prêt, des fiducies ou d'autres sociétés du Canada. Le fonds peut aussi investir dans des instruments portant intérêts, comme des comptes de dépôt à vue.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct marché monétaire Manuvie (APSF)

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2018

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 72 008 833 \$

Date d'établissement: mai 2018

Nombre total d'unités en circulation: 6 936 223

Rotation du portefeuille: --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PPLM	—	1,23	0,93	10,4840	112 743

Dans quoi le fonds investit-il?

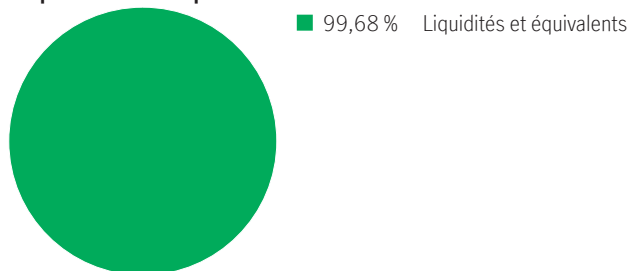
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds du marché monétaire Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'instruments du marché monétaire canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

TORONTO HYDRO CORPORATION 02JAN24 DN	9,70 %
PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA 19MAR24 PN	9,21 %
PROVINCE OF ALBERTA 13FEB24 TBILL	5,66 %
MERIT TRUST 15APR24 DN	4,35 %
SAFE TRUST 08FEB24 DN	4,11 %
SURE TRUST 08FEB24 DN	4,11 %
TOYOTA CREDIT CANADA INC 08MAY24 DN	3,80 %
TORONTO-DOMINION BANK, THE 30JAN24 BA	3,62 %
TOYOTA CREDIT CANADA INC 17JUN24 DN	3,50 %
PROVINCE OF ALBERTA 10JAN24 PN	3,24 %
Total	51,30 %

Total des placements : 35

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à obtenir des liquidités.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

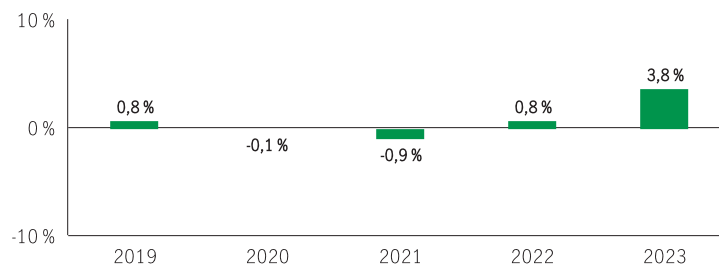
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 mai 2018, et ayant opté pour l'option PPLM, détient 1 048,45 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,84 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PPLM. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Fonds distinct marché monétaire Manuvie (APSF)

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez		Comment cela fonctionne	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	4,00	4,00	
	moins de 2 ans après la souscription	3,00	3,00	
	moins de 3 ans après la souscription	2,00	2,00	
	moins de 4 ans après la souscription	1,00	1,00	
	moins de 5 ans après la souscription	0,00	0,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	0,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
PPLM	1,23	0,93

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,20 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu d'intérêt en investissant dans des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité émis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada, des banques à charte canadiennes ou des sociétés de prêt, des fiducies ou d'autres sociétés du Canada. Le fonds peut aussi investir dans des instruments portant intérêts, comme des comptes de dépôt à vue.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct mondial d'actions Sélect Invesco Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Invesco Canada Ltée

Valeur totale du fonds: 54 660 479 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 2 277 066

Rotation du portefeuille: 1,83 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,94	—	3,26	—	17,6581	—	36 598
CPLM	1 000	3,93	3,47	3,27	3,08	17,7060	20,3036	19 565
PPLM	1 000	3,94	3,47	3,27	3,08	17,7232	20,3036	12 739

Dans quoi le fonds investit-il?

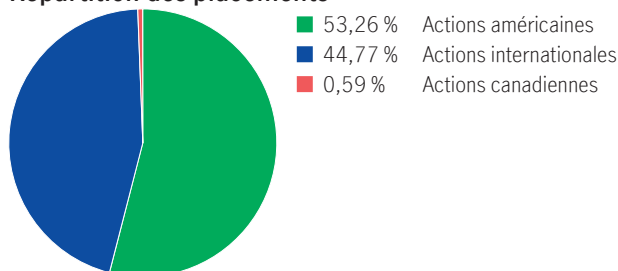
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds mondial d'actions Sélect Invesco. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Alphabet Inc. Cl A	11,03 %
Meta Platforms Inc. Cl A	6,96 %
DLF Limited Shs	5,15 %
Analog Devices Inc.	4,83 %
Intuit Inc.	4,73 %
Airbus SE Airbus Group N V	4,58 %
S&P Global Inc.	4,29 %
Adobe Inc.	4,22 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton S.E. Shs	4,22 %
Novo Nordisk A/S	4,17 %
Total	54,20 %

Total des placements : 89

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

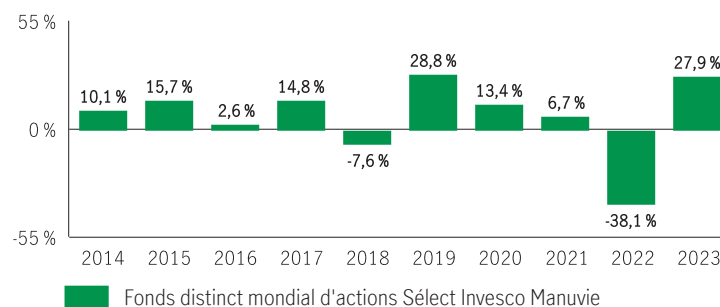
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 710,26 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,51 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	
	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,94	—	3,26	—
CPLM	3,93	3,47	3,27	3,08
PPLM	3,94	3,47	3,27	3,08

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à générer une forte croissance du capital et un niveau élevé de fiabilité à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés partout dans le monde.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct placements canadiens CI Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Placements CI

Valeur totale du fonds: 47 746 723 \$

Date d'établissement: janvier 1998

Nombre total d'unités en circulation: 2 093 164

Rotation du portefeuille: 0,99 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,85	3,34	2,90	2,52	14,1055	14,5210	52 823
CPLM	1 000	3,85	3,51	2,90	3,08	14,1055	18,5688	34 496
PPLM	1 000	3,85	3,51	2,90	3,08	14,1055	18,5688	17 144

Dans quoi le fonds investit-il?

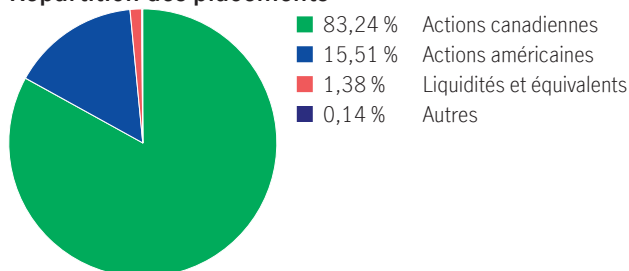
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de placements canadiens CI. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et américaines.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	7,19 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	6,56 %
Constellation Software Inc.	4,46 %
Amazon.com Inc.	4,10 %
Banque de Montréal	4,08 %
Intact Financial Corporation	4,03 %
Cenovus Energy Inc.	3,99 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,94 %
Agnico-Eagle Mines Ltd.	3,78 %
S&P Global Inc.	3,57 %
Total	45,71 %

Total des placements : 39

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

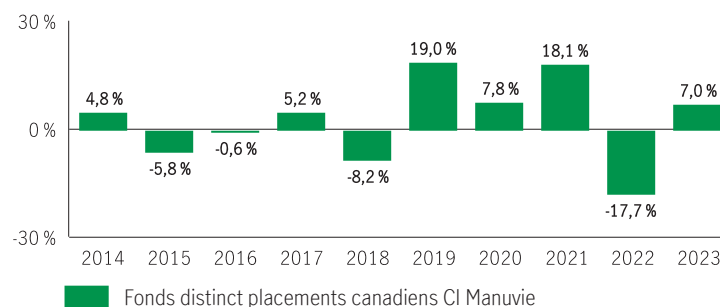
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 264,37 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,37 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,85	3,34	2,90	2,52
CPLM	3,85	3,51	2,90	3,08
PPLM	3,85	3,51	2,90	3,08

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : L'objectif de ce fonds est la maximisation de la croissance du capital à long terme. Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de grande qualité de sociétés canadiennes de moyenne à grande capitalisation qui, de l'avis du conseiller en valeurs, ont un bon potentiel de croissance future.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds distinct Répartition d'actifs canadiens Fidelity Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.l.

Valeur totale du fonds: 31 479 543 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 1 254 701

Rotation du portefeuille: 7,49 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,78	—	3,35	—	25,2393	—	864 686
CPLM	1 000	3,78	3,11	3,35	2,70	25,2393	22,5103	305 771
PPLM	1 000	3,78	3,11	3,35	2,70	24,9702	22,5103	84 244

Dans quoi le fonds investit-il?

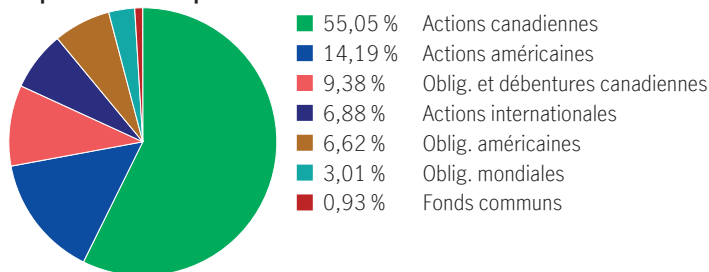
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Chemin de fer Canadien Limitée	3,65 %
Constellation Software Inc.	2,82 %
Canadian Natural Resources Ltd.	2,57 %
Banque Royale du Canada	2,31 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,20 %
Shopify Inc. Cl A	1,84 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,74 %
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	1,73 %
Banque de Montréal	1,73 %
Restaurant Brands International Inc.	1,64 %
Total	22,22 %

Total des placements : 2238

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

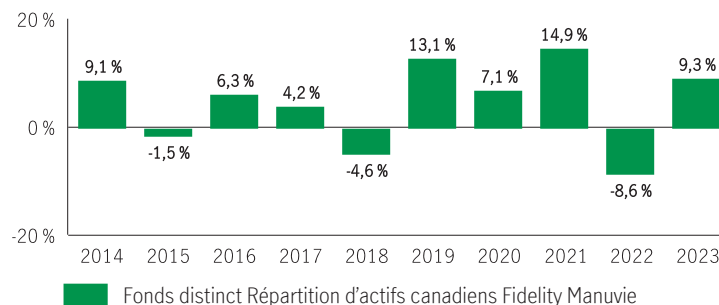
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 580,47 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,68 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,78	—	3,35	—
CPLM	3,78	3,11	3,35	2,70
PPLM	3,78	3,11	3,35	2,70

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à produire un rendement total élevé. Il utilise une stratégie de répartition de l'actif. Le Fonds investit principalement, sur le marché canadien, dans une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments du marché monétaire.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds équilibré Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 166 774 435 \$

Date d'établissement: septembre 1986

Nombre total d'unités en circulation: 7 020 409

Rotation du portefeuille: 13,98 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,15	3,02	2,77	2,61	69,9362	11,7971	345 762
CPLM	1 000	3,53	2,89	3,12	2,52	17,2459	18,4657	265 535
PPLM	1 000	3,53	2,89	3,12	2,52	17,2459	18,4657	96 890

Dans quoi le fonds investit-il?

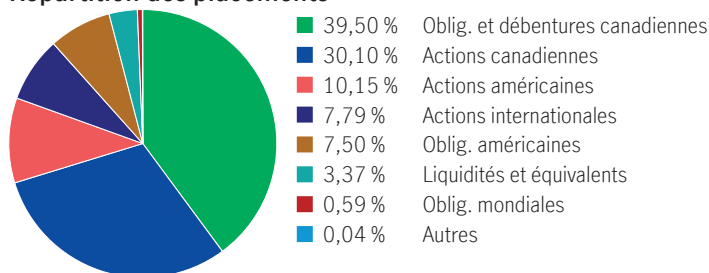
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

Fonds de base de revenu fixe canadien en gestion commune de gestion de placements Manuvie	44,85 %
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett	10,11 %
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	9,93 %
Fonds d'actions canadiennes de base Manuvie	9,55 %
Fonds de base en gestion commune de titres américains à grande capitalisation gestion de placements Manuvie	7,25 %
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	5,05 %
Fonds d'obligations américaines sans restriction Manuvie	4,97 %
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI	3,47 %
Fonds de placement international Manuvie	3,47 %
Total	98,64 %

Total des placements : 9

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

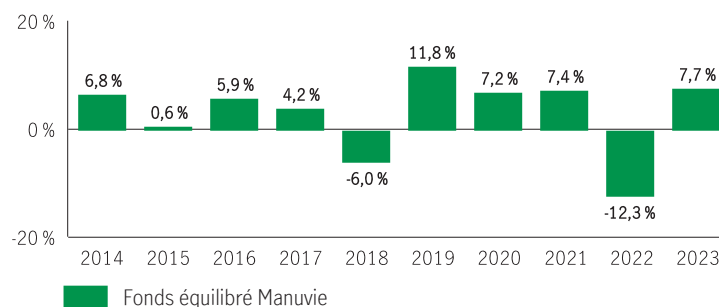
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 353,58 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,07 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,15	3,02	2,77	2,61
CPLM	3,53	2,89	3,12	2,52
PPLM	3,53	2,89	3,12	2,52

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : L'objectif de placement du Fonds est de chercher à obtenir une croissance du capital à long terme et un revenu courant en investissant principalement dans des titres de participation canadiens.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds équilibré Manuvie (fermé)

Bref aperçu

Fonds offert depuis: décembre 1986

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 166 774 435 \$

Date d'établissement: septembre 1986

Nombre total d'unités en circulation: 7 020 409

Rotation du portefeuille: 13,98 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CAP	—	3,53	3,12	17,2459	454 888
CPLM	1 000	3,15	2,77	69,9362	382 666
PPLM	1 000	3,17	2,77	15,3132	410 501

Dans quoi le fonds investit-il?

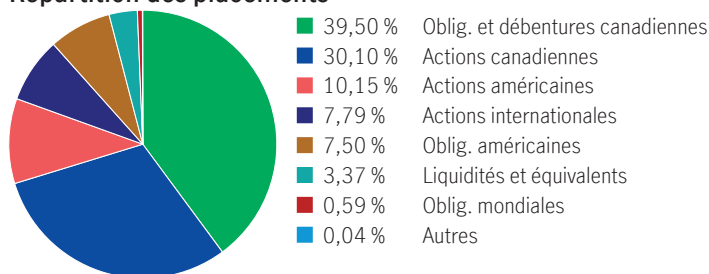
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

Fonds de base de revenu fixe canadien en gestion commune de gestion de placements Manuvie	44,85 %
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett	10,11 %
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	9,93 %
Fonds d'actions canadiennes de base Manuvie	9,55 %
Fonds de base en gestion commune de titres américains à grande capitalisation gestion de placements Manuvie	7,25 %
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	5,05 %
Fonds d'obligations américaines sans restriction Manuvie	4,97 %
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI	3,47 %
Fonds de placement international Manuvie	3,47 %
Total	98,64 %

Total des placements : 9

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM catégorie A (fermé), après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

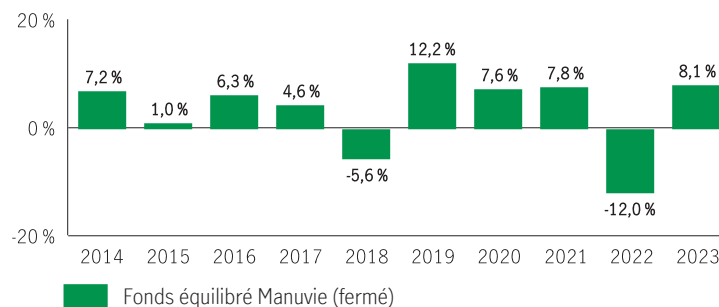
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM catégorie A (fermé), détient 1 405,83 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,47 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM catégorie A (fermé). On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CAP	3,53	3,12
CPLM	3,15	2,77
PPLM	3,17	2,77

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : L'objectif de placement du Fonds est de chercher à obtenir une croissance du capital à long terme et un revenu courant en investissant principalement dans des titres de participation canadiens.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds indiciel d'actions américaines Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 13 300 077 \$

Date d'établissement: janvier 1998

Nombre total d'unités en circulation: 353 696

Rotation du portefeuille: 6,54 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,69	—	3,08	—	33,9269	—	26 292
CPLM	1 000	3,69	3,07	3,08	2,50	33,9269	35,1933	5 442
PPLM	1 000	3,69	3,07	3,08	2,50	33,9269	35,1933	2 061

Dans quoi le fonds investit-il?

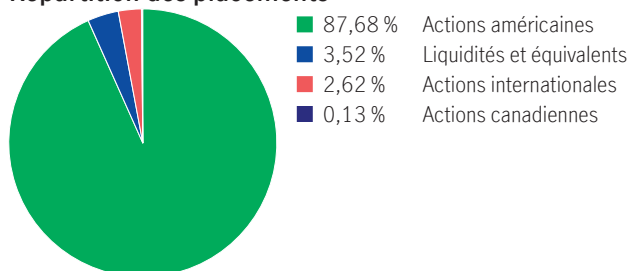
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds indiciel en gestion commune d'actions américaines GPM. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est composée d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Apple Inc.	6,36 %
Microsoft Corp.	6,31 %
Amazon.com Inc.	3,12 %
NVIDIA Corp.	2,76 %
Alphabet Inc. Cl A	1,87 %
Meta Platforms Inc. Cl A	1,77 %
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	1,59 %
Tesla Inc.	1,55 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	1,47 %
Federal Home Loan Banks, 0,01 %, 2024-01-02	1,42 %
Total	28,22 %

Total des placements : 506

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

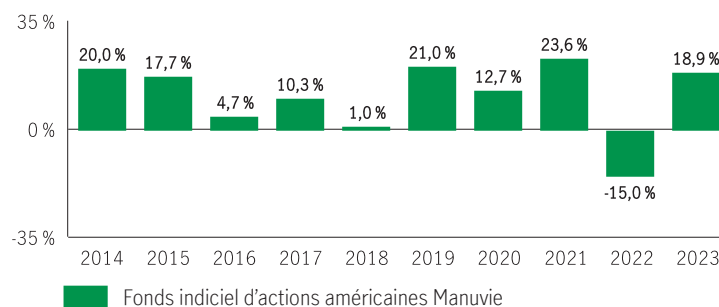
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 2 802,13 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 10,85 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 9 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	
	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,69	—	3,08	—
CPLM	3,69	3,07	3,08	2,50
PPLM	3,69	3,07	3,08	2,50

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un rendement proche du rendement global de l'indice S&P 500, l'un des principaux baromètres du marché boursier américain.

Stratégie : Le Fonds investit dans des parts du fonds sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds indiciel d'actions américaines Manuvie (\$ US)

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 57 769 248 \$

Date d'établissement: janvier 1995

Nombre total d'unités en circulation: 1 249 336

Rotation du portefeuille: --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	2,86	—	2,52	—	66,1878	—	403 788
CPLM	1 000	3,62	3,11	3,26	2,71	25,1813	27,1482	35 456
PPLM	1 000	3,62	3,11	3,26	2,71	25,1813	27,1482	13 149

Dans quoi le fonds investit-il?

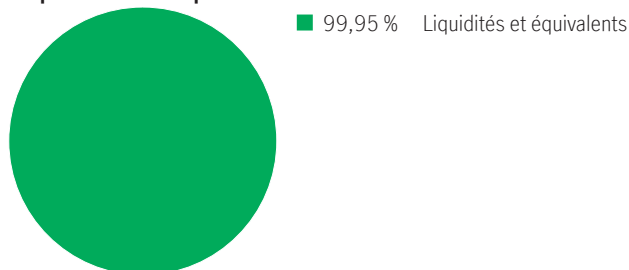
Ce fonds distinct investit directement dans un panier de titres composé principalement de contrats dérivés, de liquidités et de quasi-liquidités.

Dix principaux titres

CANADIAN TREASURY BILL 14MAR24 TBILL	37,94 %
Gouv. du Canada, 2024-02-15	11,12 %
BANK OF NOVA SCOTIA, THE 05FEB24 BA	8,89 %
BANK OF MONTREAL 15FEB24 BA	8,89 %
ROYAL BANK OF CANADA 20FEB24 BA	8,88 %
CANADIAN TREASURY BILL 11APR24 TBILL	7,33 %
TORONTO HYDRO CORPORATION 02JAN24 DN	2,77 %
Gouv. du Canada, 2024-04-25	2,55 %
Gouv. du Canada, 2024-01-04	1,72 %
NATIONAL BANK OF CANADA 14NOV24 BDN	0,35 %
Total	90,42 %

Total des placements : 10

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

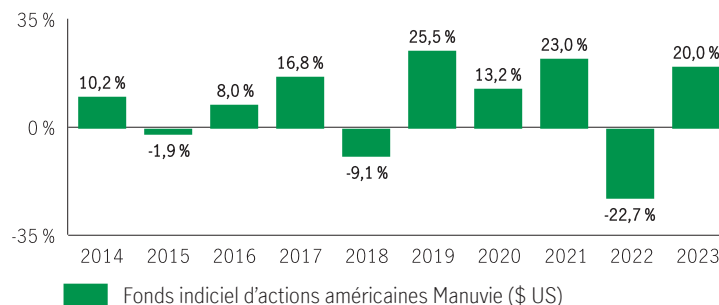
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 2 009,22 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,23 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.			À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	2,86	—	2,52	—
CPLM	3,62	3,11	3,26	2,71
PPLM	3,62	3,11	3,26	2,71

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds vise à dégager un rendement à peu près égal à celui de l'indice Standard and Poor's 500 en dollars américains. Le Fonds investit dans des contrats à terme négociables en bourse sur l'indice Standard and Poor's 500 et dans des instruments du marché monétaire en dollars canadiens.

Stratégie : La solide expérience de Gestion de placements Manuvie en matière de gestion indicielle, liée à une large gamme d'indices, permet à l'équipe de gestion de constituer un portefeuille efficient. L'objectif est d'obtenir un rendement semblable au rendement total de l'indice de référence en investissant dans des actions ordinaires, des bons de souscription d'actions et des contrats à terme négociés en bourse. Le risque du portefeuille optimisé correspond à celui de l'indice S&P 500 sur le plan de la répartition sectorielle, de la capitalisation, de la liquidité, de la volatilité et du momentum.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Fonds indiciel d'actions américaines Manuvie (\$ US) (fermé)

Bref aperçu

Fonds offert depuis: décembre 1994

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 57 769 248 \$

Date d'établissement: janvier 1995

Nombre total d'unités en circulation: 1 249 336

Rotation du portefeuille: --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CPLM	1 000	2,86	2,52	66,1878	280 803
PPLM	1 000	2,88	2,52	17,7640	248 687

Dans quoi le fonds investit-il?

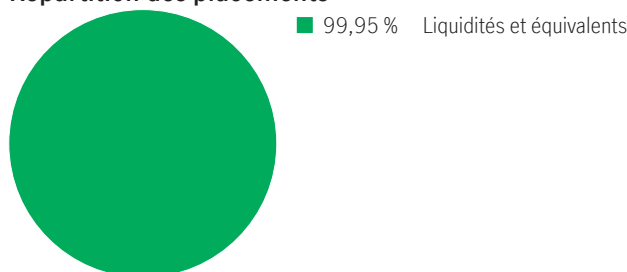
Ce fonds distinct investit directement dans un panier de titres composé principalement de contrats dérivés, de liquidités et de quasi-liquidités.

Dix principaux titres

CANADIAN TREASURY BILL 14MAR24 TBILL	37,94 %
Gouv. du Canada, 2024-02-15	11,12 %
BANK OF NOVA SCOTIA, THE 05FEB24 BA	8,89 %
BANK OF MONTREAL 15FEB24 BA	8,89 %
ROYAL BANK OF CANADA 20FEB24 BA	8,88 %
CANADIAN TREASURY BILL 11APR24 TBILL	7,33 %
TORONTO HYDRO CORPORATION 02JAN24 DN	2,77 %
Gouv. du Canada, 2024-04-25	2,55 %
Gouv. du Canada, 2024-01-04	1,72 %
NATIONAL BANK OF CANADA 14NOV24 BDN	0,35 %
Total	90,42 %

Total des placements : 10

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM catégorie A (fermé), après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

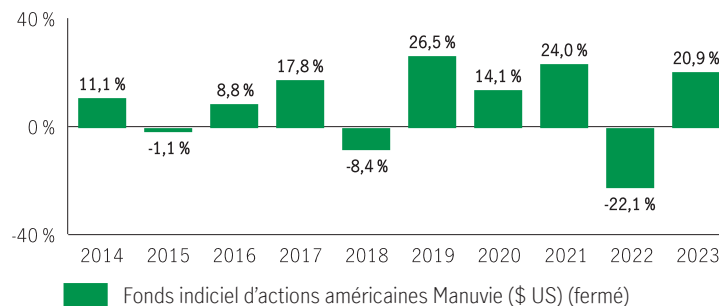
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM catégorie A (fermé), détient 2 172,36 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,07 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM catégorie A (fermé). On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Sans frais (PPLM)	Vous ne payez rien.			À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 3,0 %.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CPLM	2,86	2,52
PPLM	2,88	2,52

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds vise à dégager un rendement à peu près égal à celui de l'indice Standard and Poor's 500 en dollars américains. Le Fonds investit dans des contrats à terme négociables en bourse sur l'indice Standard and Poor's 500 et dans des instruments du marché monétaire en dollars canadiens.

Stratégie : La solide expérience de Gestion de placements Manuvie en matière de gestion indicielle, liée à une large gamme d'indices, permet à l'équipe de gestion de constituer un portefeuille efficient. L'objectif est d'obtenir un rendement semblable au rendement total de l'indice de référence en investissant dans des actions ordinaires, des bons de souscription d'actions et des contrats à terme négociés en bourse. Le risque du portefeuille optimisé correspond à celui de l'indice S&P 500 sur le plan de la répartition sectorielle, de la capitalisation, de la liquidité, de la volatilité et du momentum.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

FPG catégories d'actions mondiales Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2017

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 571 364 329 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 21 979 205

Rotation du portefeuille: 3,61 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
CAP	500	3,80	2,44	15,4560	3 925
CPLM	1 000	3,80	2,44	15,4560	—
PPLM	1 000	3,80	2,44	15,4560	—

Dans quoi le fonds investit-il?

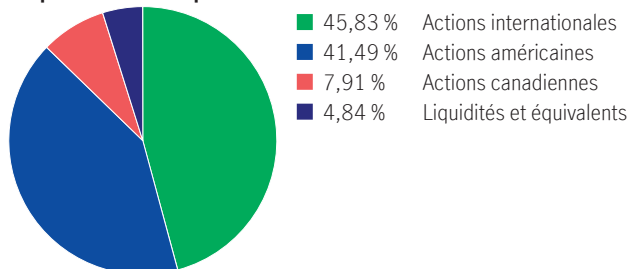
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie d'actions mondiales Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Marsh & McLennan Cos.	4,53 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	4,33 %
Publicis Groupe S.A. Shs	4,04 %
Microsoft Corp.	3,96 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	3,94 %
UnitedHealth Group Inc.	3,73 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	3,58 %
Aon PLC Shs Cl A	2,95 %
KDDI Corp. Shs	2,86 %
NOVO NORDISK A/S	2,85 %
Total	36,78 %

Total des placements : 59

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 6 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

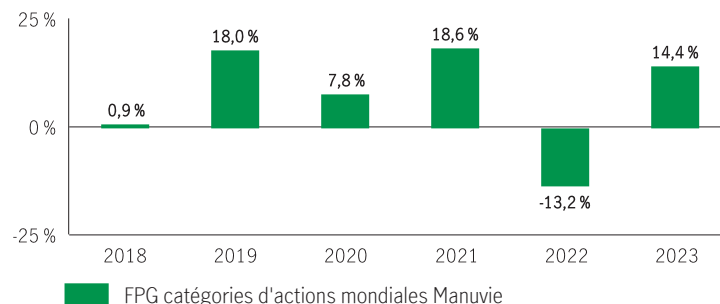
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 mai 2017, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 546,16 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,81 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 6 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	
	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
CAP	3,80	2,44
CPLM	3,80	2,44
PPLM	3,80	2,44

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à procurer un rendement à long terme supérieur à la moyenne en investissant dans des titres de sociétés du monde entier.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 116 871 115 \$

Date d'établissement: janvier 1999

Nombre total d'unités en circulation: 5 183 650

Rotation du portefeuille: 21,37 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,69	—	2,84	—	21,0383	—	1 415 392
CPLM	1 000	3,67	2,95	2,84	2,66	21,0566	21,5604	177 776
PPLM	1 000	3,72	2,95	2,84	2,66	21,0541	21,5604	478 753

Dans quoi le fonds investit-il?

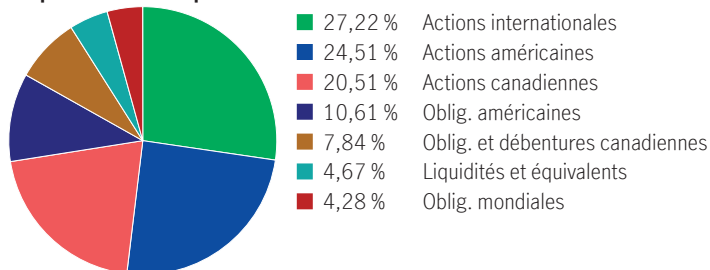
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de FNB, de fonds communs de placement et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

Fonds à revenu stratégique Manuvie	13,02 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	7,94 %
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	6,90 %
Fonds d'obligations canadiennes Manuvie	5,82 %
Fonds d'occasions de croissance Manuvie	5,39 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	5,07 %
Fonds de placements canadiens Manuvie	5,01 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	5,00 %
Fonds de placement international Manuvie	4,98 %
FNB de dividendes internationaux intelligents Manuvie	4,90 %
Total	64,02 %

Total des placements : 22

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

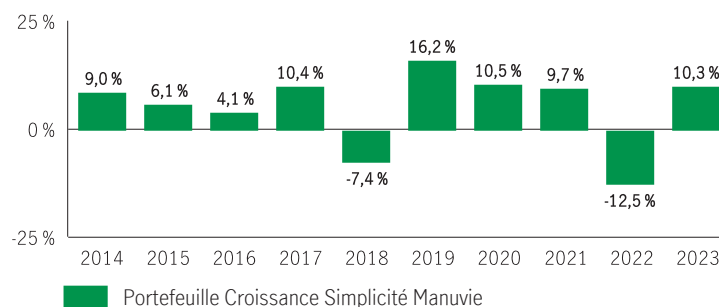
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 672,92 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,28 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	
	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,69	—	2,84	—
CPLM	3,67	2,95	2,84	2,66
PPLM	3,72	2,95	2,84	2,66

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Portfeuille vise à faire croître le capital à long terme et à offrir un plus grand contenu étranger. Le Portfeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif qui investit dans d'autres fonds communs que nous gérons (les « fonds sous-jacents »), principalement des fonds d'actions canadiennes et étrangères. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Portefeuille de revenu équilibré Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: janvier 2006

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 286 351 044 \$

Date d'établissement: janvier 2005

Nombre total d'unités en circulation: 14 335 173

Rotation du portefeuille: 22,64 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,40	3,17	2,37	2,50	18,6741	16,0390	83 026
CPLM	1 000	3,40	2,94	2,37	2,09	18,6741	19,4377	28 547
PPLM	1 000	3,40	2,94	2,37	2,09	18,6741	19,4377	23 545

Dans quoi le fonds investit-il?

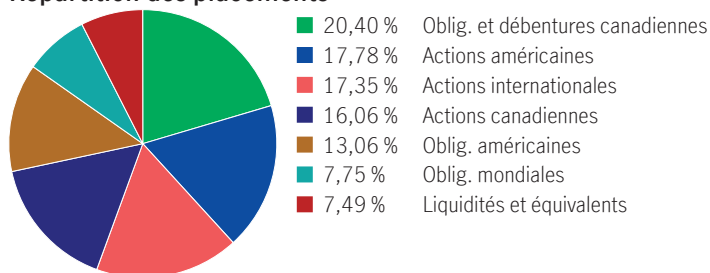
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de FNB, de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des fonds d'actions et de titres à revenu fixe mondiaux.

Dix principaux titres

Fonds d'obligations canadiennes Manuvie	14,57 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	10,04 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	9,03 %
Fonds de dividendes fondamental Manuvie	8,01 %
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	7,93 %
Fonds de revenu de dividendes américains Manuvie	7,88 %
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie	4,96 %
Catégorie de placement international Manuvie	4,96 %
Fonds indiciel d'actions mondiales d'infrastructures BlackRock	4,92 %
FNB ingénieurs de dividendes Manuvie	4,67 %
Total	76,97 %

Total des placements : 17

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

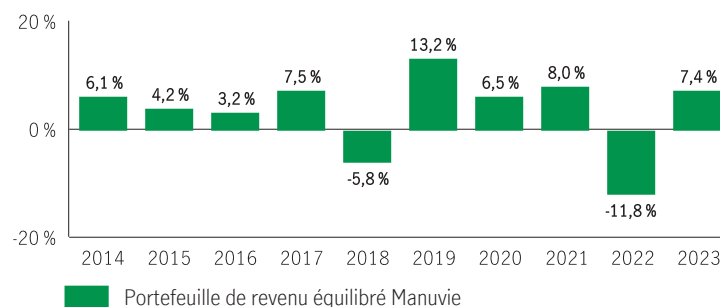
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 426,98 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,62 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,40	3,17	2,37	2,50
CPLM	3,40	2,94	2,37	2,09
PPLM	3,40	2,94	2,37	2,09

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds vise à procurer une croissance du capital ainsi qu'un revenu. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale d'actions, de titres s'apparentant à des actions et d'autres placements productifs de revenu.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2007

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 528 159 362 \$

Date d'établissement: avril 2007

Nombre total d'unités en circulation: 27 523 907

Rotation du portefeuille: 5,26 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,61	3,12	2,81	2,35	17,6285	18,4351	470 103
CPLM	1 000	3,61	2,94	2,81	2,26	17,6285	18,7931	109 180
PPLM	1 000	3,61	2,94	2,81	2,26	17,6285	18,7931	32 652

Dans quoi le fonds investit-il?

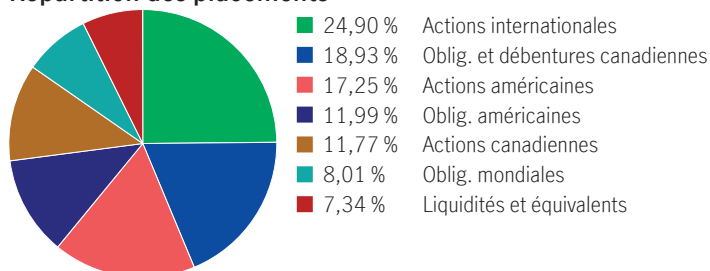
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds obligations Manuvie	15,06 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	9,54 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	6,65 %
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	5,88 %
Catégorie de placement international Manuvie	5,17 %
Fonds d'obligations canadiennes sans restriction Manuvie	5,02 %
Fonds mondial de titres d'infrastructures côtés Manuvie	4,88 %
FNB de dividendes internationaux intelligents Manuvie	4,87 %
Fonds en gestion commune de titres d'emprunt de sociétés de marchés émergents gestion de placements Manuvie	4,39 %
FNB indiciel multifactoriel international des marchés développés Manuvie	4,27 %
Total	65,71 %

Total des placements : 21

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

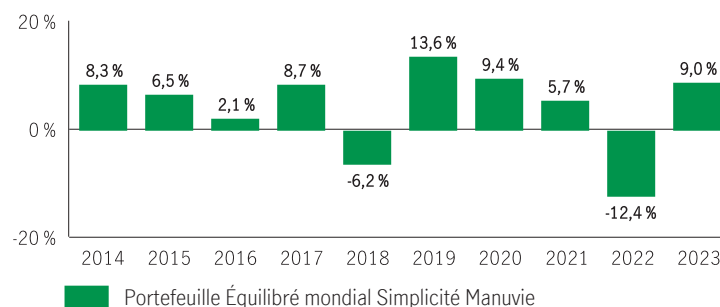
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 507,45 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,19 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	CAP % 7,00 6,50 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 0,00	PPLM % 6,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,61	3,12	2,81	2,35
CPLM	3,61	2,94	2,81	2,26
PPLM	3,61	2,94	2,81	2,26

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Portefeuille vise à obtenir des rendements à long terme compatibles avec la préservation du capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif. Il investit dans d'autres fonds communs (les « fonds sous-jacents »), principalement des fonds d'actions et de fonds à revenu fixe mondiaux. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 137 533 762 \$

Date d'établissement: janvier 1999

Nombre total d'unités en circulation: 6 258 161

Rotation du portefeuille: 18,16 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,51	2,68	2,74	2,51	19,3037	11,7926	476 729
CPLM	1 000	3,48	2,87	2,75	2,57	19,3483	19,6303	231 899
PPLM	1 000	3,53	2,87	2,74	2,57	19,2702	19,6303	195 095

Dans quoi le fonds investit-il?

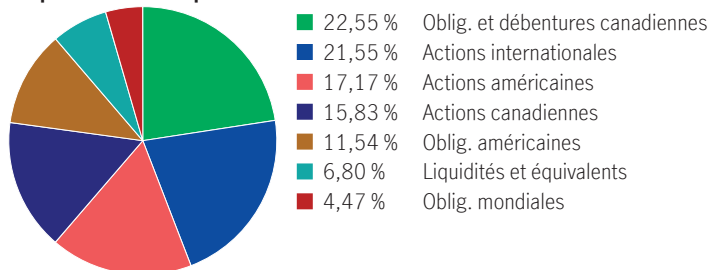
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de FNB, de fonds communs de placement et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

Fonds d'obligations canadiennes Manuvie	19,43 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	13,04 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	6,46 %
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	5,41 %
Fonds de placement international Manuvie	5,09 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	4,57 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	4,29 %
FNB de dividendes internationaux intelligents Manuvie	4,28 %
Fonds de placements canadiens Manuvie	4,26 %
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	4,21 %
Total	71,04 %

Total des placements : 20

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

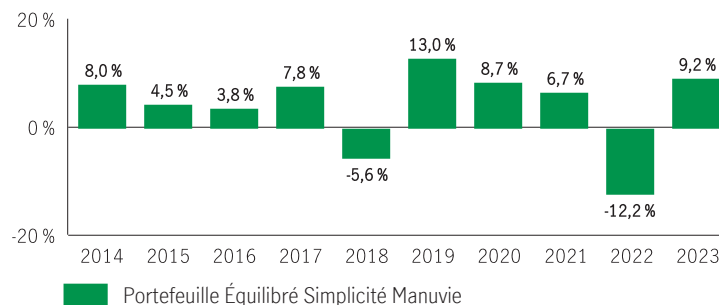
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 497,66 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,12 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,51	2,68	2,74	2,51
CPLM	3,48	2,87	2,75	2,57
PPLM	3,53	2,87	2,74	2,57

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Portefeuille vise une croissance à long terme compatible avec la préservation du capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif qui investit dans d'autres fonds communs que nous gérons (les « fonds sous-jacents »), principalement des fonds d'actions et de titres à revenu fixe canadiens. Le Portefeuille peut également investir dans des fonds d'actions étrangères et des fonds du marché monétaire, dans les limites autorisées. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 30 717 919 \$

Date d'établissement: janvier 1999

Nombre total d'unités en circulation: 1 613 008

Rotation du portefeuille: 21,49 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,43	—	2,82	—	17,2396	—	238 679
CPLM	1 000	3,43	2,86	2,82	2,47	17,1996	16,9220	102 440
PPLM	1 000	3,42	2,86	2,83	2,47	17,2504	16,9220	97 361

Dans quoi le fonds investit-il?

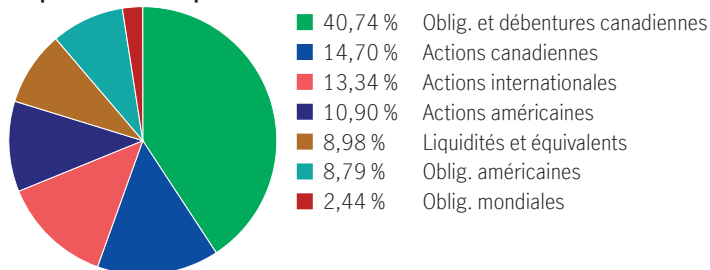
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de FNB, de fonds communs de placement et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

Fonds d'obligations canadiennes Manuvie	27,57 %
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie	8,67 %
Fonds d'obligations canadiennes sans restriction Manuvie	5,49 %
FNB ingénieurs d'obligations à court terme Manuvie	5,04 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	4,99 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	4,99 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	4,07 %
Fonds de placements canadiens Manuvie	3,99 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	3,95 %
Fonds mondial de titres d'infrastructures côtés Manuvie	3,90 %
Total	72,65 %

Total des placements : 19

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

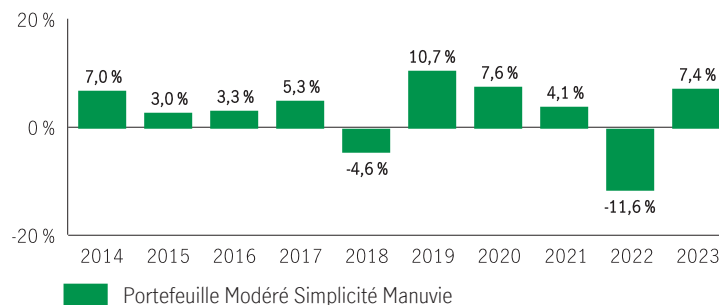
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 348,85 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,04 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit			<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	
	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,43	—	2,82	—
CPLM	3,43	2,86	2,82	2,47
PPLM	3,42	2,86	2,83	2,47

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Portefeuille vise à générer un revenu et à obtenir une croissance compatible avec la préservation du capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif qui investit dans d'autres fonds communs (les « fonds sous-jacents »), principalement des fonds de titres à revenu fixe canadiens et des fonds du marché monétaire canadien, mais aussi des fonds d'actions canadiennes. Le Portefeuille peut également investir dans les fonds d'actions étrangères, dans les limites autorisées. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — CPLM, PPLM et CAP

Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2005

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 22 235 411 \$

Date d'établissement: janvier 1999

Nombre total d'unités en circulation: 1 304 729

Rotation du portefeuille: 15,09 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)		Frais de gestion (%)		Valeur liquidative par part (\$)		Nombre d'unités en circulation
		catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B	
CAP	500	3,17	—	2,54	—	15,2633	—	277 715
CPLM	1 000	3,12	2,61	2,46	2,32	15,5478	15,2862	113 135
PPLM	1 000	3,11	2,61	2,45	2,32	15,5327	15,2862	19 150

Dans quoi le fonds investit-il?

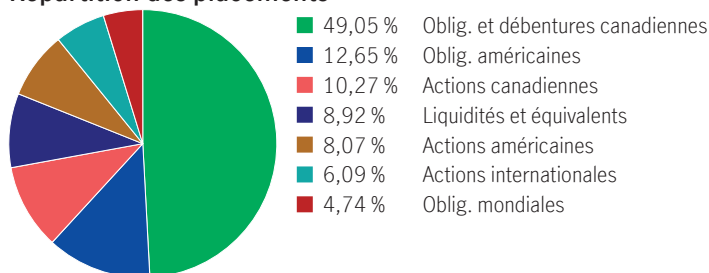
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des fonds de titres canadiens à revenu fixe et du marché monétaire.

Dix principaux titres

Fonds d'obligations canadiennes Manuvie	32,51 %
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie	17,38 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	13,03 %
FNB ingénieurs d'obligations à court terme Manuvie	5,03 %
Catégorie d'actions mondiales Manuvie	4,89 %
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie	3,93 %
Fonds mondial de titres d'infrastructures côtés Manuvie	3,92 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	3,51 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	2,54 %
Fonds de placements canadiens Manuvie	2,51 %
Total	89,25 %

Total des placements : 14

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option CPLM, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

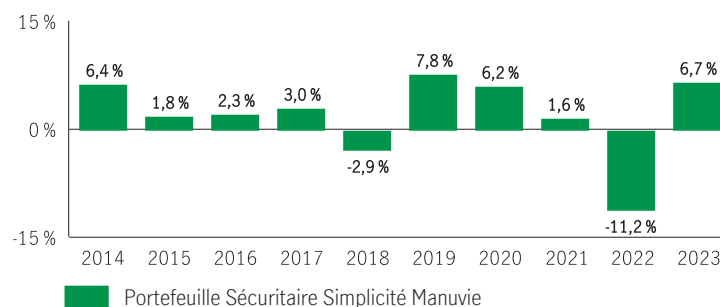
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option CPLM, détient 1 223,04 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,03 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option CPLM. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																											
Frais d'entrée (PPLM)	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																											
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>CAP %</th><th>PPLM %</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>7,00</td><td>6,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>6,50</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>6,00</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>5,00</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %	moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00	moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00	moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00	moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	CAP %	PPLM %																											
moins de 1 an après la souscription	7,00	6,00																											
moins de 2 ans après la souscription	6,50	5,00																											
moins de 3 ans après la souscription	6,00	4,00																											
moins de 4 ans après la souscription	5,00	3,00																											
moins de 5 ans après la souscription	4,00	2,00																											
moins de 6 ans après la souscription	3,00	1,00																											
moins de 7 ans après la souscription	2,00	0,00																											
plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00																											

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différés. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)		Frais de gestion (%)	
	catégorie A	catégorie B	catégorie A	catégorie B
CAP	3,17	—	2,54	—
CPLM	3,12	2,61	2,46	2,32
PPLM	3,11	2,61	2,45	2,32

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Portefeuille vise à générer un revenu tout en préservant le capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif. Il investit dans d'autres fonds communs de placement (les « fonds sous-jacents »), notamment dans des fonds à revenu fixe et des fonds du marché monétaire canadiens. Le Portefeuille peut également investir dans des fonds d'actions canadiennes et étrangères, dans les limites autorisées.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Risques liés aux placements

Les placements sous-jacents des fonds distincts peuvent être des parts de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune ou d'autres placements sélectionnés. Les facteurs de risque des placements sous-jacents affectent directement ces placements et auront également une incidence sur les fonds distincts. Pour une description détaillée des risques de ces fonds sous-jacents, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information des fonds sous-jacents, dont des exemplaires sont disponibles sur demande.

Risque associé aux créances mobilières ou hypothécaires : En cas d'évolution de la perception que le marché a des émetteurs de titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires, ou d'évolution de la solvabilité des parties concernées, la valeur des titres peut s'en ressentir. De plus, pour les titres adossés à des créances mobilières, il existe un risque de décalage entre les flux de trésorerie des actifs sous-jacents garantissant les titres et l'obligation de remboursement à l'échéance des titres. Dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires, il existe également les risques que les taux d'intérêt appliqués aux prêts hypothécaires baissent, qu'un débiteur hypothécaire ne s'acquitte pas des obligations lui incombant en vertu d'un prêt hypothécaire ou que la valeur du bien garanti par l'hypothèque diminue.

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre d'emprunt (obligation, effet à court terme) manque à ses engagements. Ce risque influe négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

Risque lié à la catégorie de société Certains fonds sous-jacents sont structurés comme des catégories d'actions d'une seule société qui peuvent contenir plusieurs fonds. Chaque fonds d'une catégorie de société comporte son propre actif et son propre passif, et les dépenses expressément attribuables à un fonds donné seront imputées séparément à celui-ci. Cependant, l'actif de chaque fonds est la propriété de la société. Par conséquent, si un fonds ne peut pas remplir ses obligations, celles-ci peuvent être acquittées en utilisant l'actif des autres fonds de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés se présente quand des instruments dérivés sont utilisés comme un outil de gestion du risque afin d'atténuer ou de diversifier un risque indésirable. Certains fonds et fonds sous-jacents peuvent placer une partie de leur actif dans des instruments dérivés pour se protéger, pour respecter un objectif de durée ou pour reproduire un rendement comparable à celui d'un placement direct dans le fonds sous-jacent. La capacité d'un fonds à se défaire des instruments dérivés dépend de la liquidité des instruments en question sur le marché, de l'évolution du marché par rapport aux prévisions du gestionnaire et de la capacité de l'autre partie à s'acquitter de ses obligations. Par conséquent, rien ne garantit que les opérations associées à des instruments dérivés seront toujours profitables au Fonds. L'utilisation d'instruments dérivés en vue d'acquérir des placements non prévus dans la description des placements du Fonds est interdite.

Risque associé à la politique en matière de durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)) : La politique de placement ESG d'un Fonds ESG pourrait faire en sorte qu'il ait un rendement différent de celui de fonds semblables qui n'ont pas une telle politique. Les critères liés à cette politique de placement ESG pourraient faire en sorte que le Fonds ESG renonce à des occasions d'achat de certains titres lorsqu'il pourrait par ailleurs être avantageux de le faire ou vende des titres en raison d'enjeux ESG quand il pourrait par ailleurs être désavantageux de le faire. De plus, les investisseurs pourraient avoir une vision différente de ce qui constitue une caractéristique ESG positive ou négative. Par conséquent, les sociétés dans lesquelles un Fonds ESG investit, directement ou indirectement, pourraient ne pas représenter les croyances et les valeurs d'un investisseur donné. Un Fonds ESG exercera les droits de vote représentés par les procurations conformément à la politique de vote par procuration du gestionnaire.

Risque associé aux fonds négociés en bourse : Certains fonds peuvent acheter des titres de fonds négociés en bourse (« FNB »). Ces FNB visent à procurer des rendements comparables à ceux d'un indice donné d'un marché ou d'un secteur d'activité. Les FNB ne dégagent pas nécessairement le même rendement que l'indice qu'ils suivent en raison, notamment, des écarts de pondération des titres composant le FNB et l'indice pertinent (ces écarts sont généralement faibles) et des frais de fonctionnement et de gestion des FNB. Un FNB peut aussi, pour diverses raisons, ne pas reproduire fidèlement le segment du marché ou l'indice à la base de ses objectifs de placement. Le cours des titres d'un FNB peut aussi fluctuer et la valeur des fonds qui investissent dans des titres de FNB s'en ressentira.

Le risque de change se présente quand un fonds sous-jacent place dans des pays autres que le Canada ou comprend des titres libellés dans une monnaie étrangère dont la valeur diminue par rapport à la devise canadienne. Dans un tel cas, le rendement des titres étrangers du fonds sous-jacent diminue, ce qui se répercute sur le rendement total du Fonds.

Le risque de concentration se présente lorsque le portefeuille d'un fonds, y compris un fonds sous-jacent est composé de relativement peu de titres. En conséquence, la répartition des placements pourrait ne pas couvrir l'ensemble des secteurs ou encore se concentrer dans des régions ou des pays particuliers. En concentrant les placements, une part considérable du Fonds ou du fonds sous-jacent pourrait être investie dans un seul titre. Une volatilité accrue peut s'ensuivre, car les fluctuations du cours d'un seul titre auront une incidence plus importante sur la valeur du portefeuille du Fonds. Cela peut également conduire à une diminution de la liquidité du portefeuille du Fonds.

Le risque de cybersécurité désigne le risque de cyberattaque ou de piratage informatique des systèmes technologiques qui peut entraîner la divulgation de renseignements confidentiels, l'accès non autorisé à des renseignements sensibles, la destruction ou la corruption de données et des pertes financières pour le Fonds. Manuvie et ses fournisseurs de services ont recours à la technologie dans presque tous les aspects des affaires et des activités de l'organisation, y compris celles du Fonds. Par conséquent, Manuvie s'est dotée d'un solide programme de sécurité informatique en constante évolution, lequel comporte des politiques, des procédés et des technologies et réunit des professionnels dévoués à la protection de l'information, des systèmes et des réseaux – et exige que ses fournisseurs de services fassent de même. Il demeure toutefois possible que ces mesures ne suffisent pas à protéger nos réseaux et nos actifs informatiques contre chacune de ces attaques. En effet, les techniques de cyberattaque changent fréquemment, deviennent de plus en plus sophistiquées, sont souvent impossibles à déceler avant d'être lancées et peuvent provenir de sources très diverses. Ainsi, il est possible que Manuvie et ses fournisseurs de services ne puissent pas anticiper toutes les perturbations, atteintes à la vie privée et brèches de sécurité ou à mettre en place des mesures préventives contre celles-ci. Les cyberattaques pourraient entraîner une infraction aux lois sur la protection de la vie privée ou de la réglementation en matière de sécurité informatique, et occasionner des perturbations majeures de l'accès aux réseaux et des activités d'affaires.

Le risque d'inflation représente la possibilité que l'inflation ait une incidence défavorable sur les taux d'intérêt, ce qui rendrait le cours des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent moins intéressant et nuirait, par conséquent, au rendement global du Fonds.

Le risque de taux d'intérêt tient au fait que les taux d'intérêt peuvent fluctuer et donc influencer négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

Le risque d'illiquidité désigne le risque qu'un placement ne puisse pas facilement être converti en espèces. Un placement peut-être moins liquide s'il n'est pas couramment négocié, s'il existe des restrictions quant au marché sur lequel il est négocié ou des restrictions d'ordre juridique, ou du fait de la nature du placement lui-même, des conditions de règlement ou d'autres raisons comme une pénurie d'acheteurs intéressés par le placement en question ou par le marché dans son ensemble. Les placements peu liquides peuvent voir leur valeur fluctuer de manière spectaculaire, ce qui peut causer des pertes.

Le risque de gestionnaire vient de ce qu'un gestionnaire de portefeuille peut acquérir des titres peu performants, se départir de titres qui continuent à prendre de la valeur ou tout simplement ne pas reconnaître un marché baissier ou haussier. Dans un cas comme dans l'autre, cela pourra influencer directement sur le rendement du Fonds.

Le risque de marché est le plus commun des risques liés aux placements sur les marchés financiers. Il s'agit du risque de voir diminuer la valeur des éléments d'actif du fonds sous-jacent pour la simple raison que l'ensemble du marché est en baisse, ce qui entraîne par conséquent une diminution du rendement global du Fonds. La rentabilité du programme de placement d'un fonds peut dépendre en grande partie des fluctuations futures des actions et d'autres placements. Ces dernières années, les marchés boursiers ont été caractérisés par une volatilité et une imprévisibilité marquées. De nombreux facteurs peuvent influencer sur le rendement d'un fonds, notamment : les taux d'intérêt; l'évolution de l'offre et de la demande; les politiques commerciales, budgétaires et monétaires des gouvernements ainsi que leurs programmes de contrôle des devises; et les événements politiques et économiques d'envergure nationale et internationale. Par ailleurs, des événements imprévus et imprévisibles—comme la guerre et l'occupation, une crise sanitaire généralisée ou une pandémie mondiale (par exemple, la récente propagation de la maladie à coronavirus [COVID-19]), le terrorisme et les risques géopolitiques connexes—peuvent stimuler la volatilité à court terme sur les marchés et avoir une incidence négative à long terme sur les économies du monde et les marchés en général, y compris les États-Unis, le Canada et d'autres économies et marchés des valeurs mobilières. Ainsi, chaque fonds est exposé à un certain niveau de risque de marché, qui peut parfois être considérable.

Risque associé à l'immobilier : Les biens immobiliers ne sont, par nature, pas des actifs liquides. Il n'existe pas de marché officiel pour la négociation des biens immobiliers et le public n'a accès qu'à très peu de documents présentant les modalités des opérations immobilières. Il faut parfois du temps pour vendre des placements immobiliers à un prix raisonnable, ce qui limite l'aptitude des fonds à réagir rapidement aux changements des conditions économiques ou financières.

Risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titre : Il se peut que les Fonds participent directement à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, ou ils peuvent être exposés indirectement aux risques qui y sont associés en raison des fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent. Bien que les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres soient différentes, ces trois arrangements donnent lieu à un échange temporaire de titres contre des liquidités ainsi qu'à une obligation simultanée de remettre une quantité semblable des mêmes titres à une date ultérieure. Le prêt de titres est une convention par laquelle un fonds prête des titres par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé moyennant des frais et une forme de sûreté acceptable. Dans le cadre d'une mise

en pension, un fonds s'engage à vendre des titres contre des liquidités, tout en assumant l'obligation de racheter les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix inférieur et à une date ultérieure. Une opération de prise en pension est une opération selon laquelle un fonds achète des titres contre des liquidités, tout en s'engageant à revendre les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix supérieur et à une date ultérieure. Les risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres se produisent lorsqu'une contrepartie, qu'il s'agisse de l'emprunteur, du vendeur ou de l'acheteur, manque à ses engagements dans le cadre de la convention attestant l'opération. Le fonds est alors forcé de présenter une demande dans le but de récupérer son placement. Dans le cadre d'opérations de prêt de titres ou de mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus augmentait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés par le fonds diminuait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Pour limiter les risques liés à ces opérations, un fonds respectera divers contrôles et plafonds visant à réduire ces risques et limitera son exposition globale à ce type d'opérations. Un fonds peut aussi restreindre ses dépôts de sûreté aux seuls prêteurs qui satisfont à divers critères de solvabilité, et uniquement à concurrence de certains plafonds.

Le risque des petites entreprises est un risque qui résulte de la volatilité plus importante des titres de petites entreprises par rapport à ceux de grandes entreprises plus solidement implantées. C'est pourquoi la valeur d'un fonds qui souscrit des placements de petites entreprises peut connaître de fortes variations.

Le risque souverain (pays souverain) se présente quand on place à l'étranger et qu'on s'expose au risque d'investir dans des entreprises qui échappent aux lois du Canada. Plusieurs facteurs (communication de l'information, liquidité, stabilité politique, mesures sociales, etc.) peuvent avoir des répercussions sur le cours de placements étrangers et, par ricochet, sur la valeur des éléments d'actif du Fonds, ce qui pourrait nuire au rendement global du Fonds.

Risque de spécialisation : Certains fonds se spécialisent dans un secteur d'activité ou une région du monde. La spécialisation permet au conseiller en valeurs de se concentrer sur des secteurs précis de l'économie, ce qui peut hausser les profits si le secteur et les sociétés choisies prospèrent. En revanche, si le secteur d'activité ou la région éprouve des difficultés, le fonds en souffrira, car il contient relativement peu d'autres placements susceptibles de faire contrepoids et les titres d'un même secteur d'activité tendent à être touchés par les difficultés de la même manière. Le fonds doit respecter son objectif de placement et peut devoir continuer à acheter principalement des titres du secteur d'activité ou géographique en question, qu'il soit prospère ou non.

Risque associé aux porteurs de titres importants : Il est possible qu'un fonds retrouve, parmi ses investisseurs, un ou plusieurs porteurs d'un grand nombre de ses titres, comme une institution financière ou un fonds dominant. Si l'un de ces investisseurs décide de se défaire de ses titres du fonds, ce dernier peut être contraint de vendre ses placements sur le marché à un cours défavorable pour répondre à sa demande. Le fonds peut également être contraint de modifier la composition de son portefeuille de manière significative. Ces mesures peuvent entraîner d'importantes fluctuations de la valeur liquidative du fonds et avoir une incidence négative sur le rendement. Les fonds ont néanmoins des politiques et des procédures visant à surveiller, détecter et décourager les opérations à court terme inappropriées ou excessives. Voir «Opérations à court terme».

Le risque associé aux fonds sous-jacents s'applique lorsqu'un fonds distinct qui achète des parts d'un fonds sous-jacent peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent.



La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.